

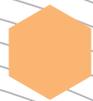


**EAU
CŒUR
DES
ACTIONS
DU
SYAGE**

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2019
2018





UN TERRITOIRE ÉTENDU À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT

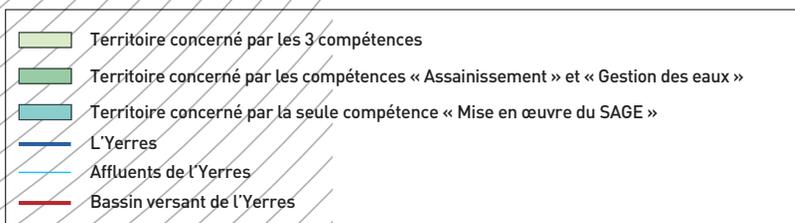
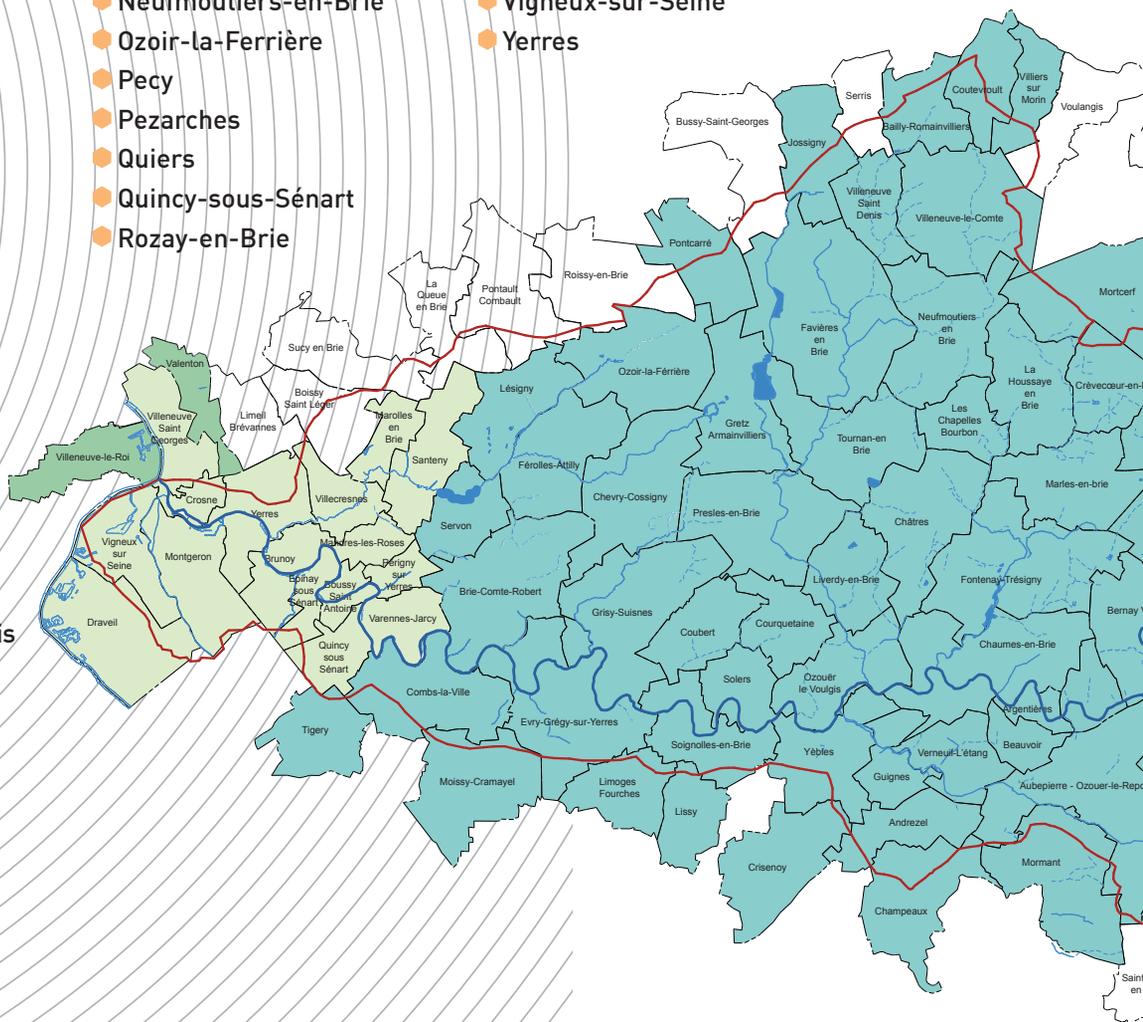
40

COMMUNES ADHÉRENTES

AU 31 DÉCEMBRE 2019

- Aubepierre
- Ozouer-le-Repos
- Bernay-Vilbert
- Boussy-Saint-Antoine
- Brie-Comte-Robert
- Brunoy
- Châteaubleau
- Châtres
- Chevry-Cossigny
- Clos-Fontaine
- Courpalay
- Courtomer
- Crosne
- Draveil
- Epinay-sous-Sénart
- Favières-en-Brie
- Fontenay-Trésigny
- Grandpuits-Bailly-Carrois

- Gretz-Armainvilliers
- Hautefeuille
- La Croix-en-Brie
- Le Plessis Feu Aussoix
- Lésigny
- Lumigny-Nesles-Ormeaux
- Montgeron
- Neufmoutiers-en-Brie
- Ozoir-la-Ferrière
- Pécy
- Pezarches
- Quincy-sous-Sénart
- Rozay-en-Brie
- Saint-Just-en-Brie
- Servon
- Touquin
- Vanvillé
- Varennes-Jarcy
- Vaudoy-en-Brie
- Verneuil L'Etang
- Vigneux-sur-Seine
- Yerres



GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ADHÉRENTS AU SyAGE

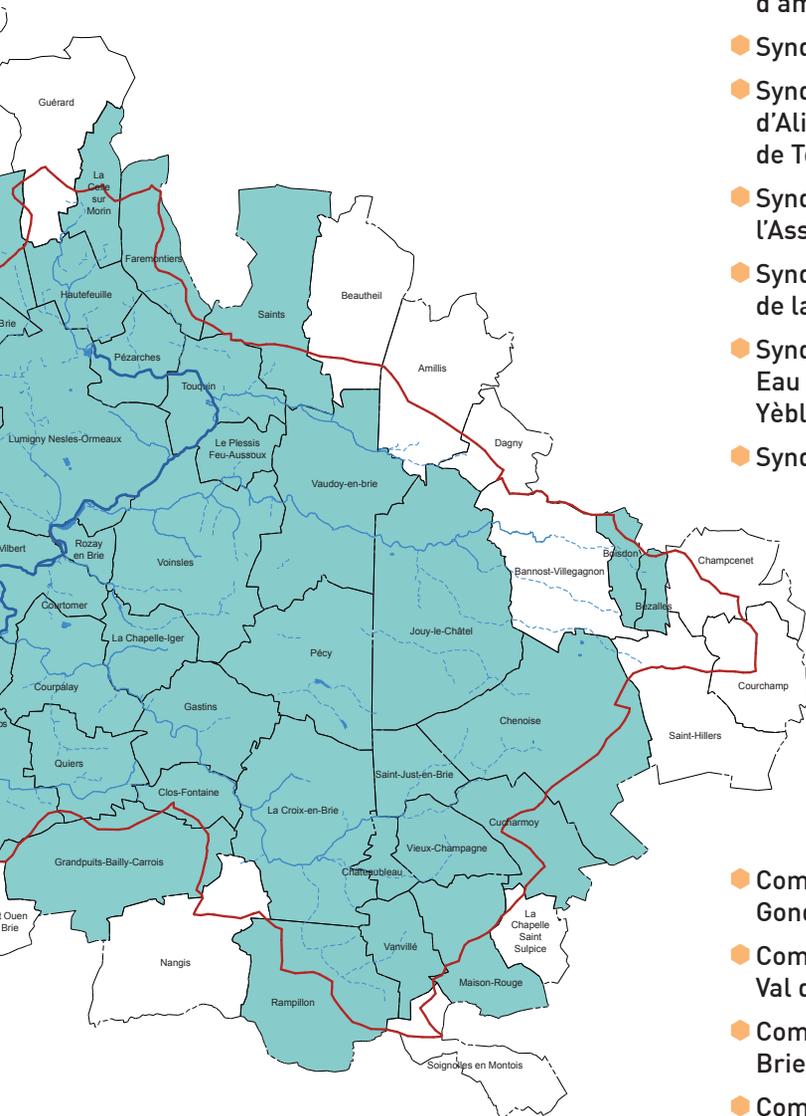
AU 31 DÉCEMBRE 2019

- Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie
- Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
- Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la Marsange
- Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de la Brie Boisée
- Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des eaux usées
- Syndicat mixte d'Assainissement des boues

- Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Yerres
- Syndicat mixte du bassin du Réveillon
- Syndicat Intercommunal de la Brie pour le Raccordement à Valenton
- Syndicat Intercommunal à vocation unique de travaux et d'entretien de la Barbançonne
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de La Houssaye-en-Brie
- Syndicat intercommunal à vocation unique d'aménagement du ru d'Avon
- Syndicat mixte du bassin du ru de Bréon
- Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Tournan-en-Brie
- Syndicat Mixte Centre Brie pour l'Assainissement Non Collectif
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la région de Touquin
- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Andrezel, Verneuil l'Etang et Yèbles
- Syndicat mixte du bassin du Ru d'Yvron

- Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre
- Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir
- Communauté de Communes du Provinois
- Communauté de Communes Brie Rivières et Châteaux
- Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

- Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
- Communauté d'Agglomération L'Orée de la Brie
- Communauté de Communes Pays Créçois
- Communauté de Communes Portes Briardes entre Villes et Forêts
- Communauté de Communes du Val Briard
- Communauté d'Agglomération Val d'Europe
- Métropole du Grand Paris



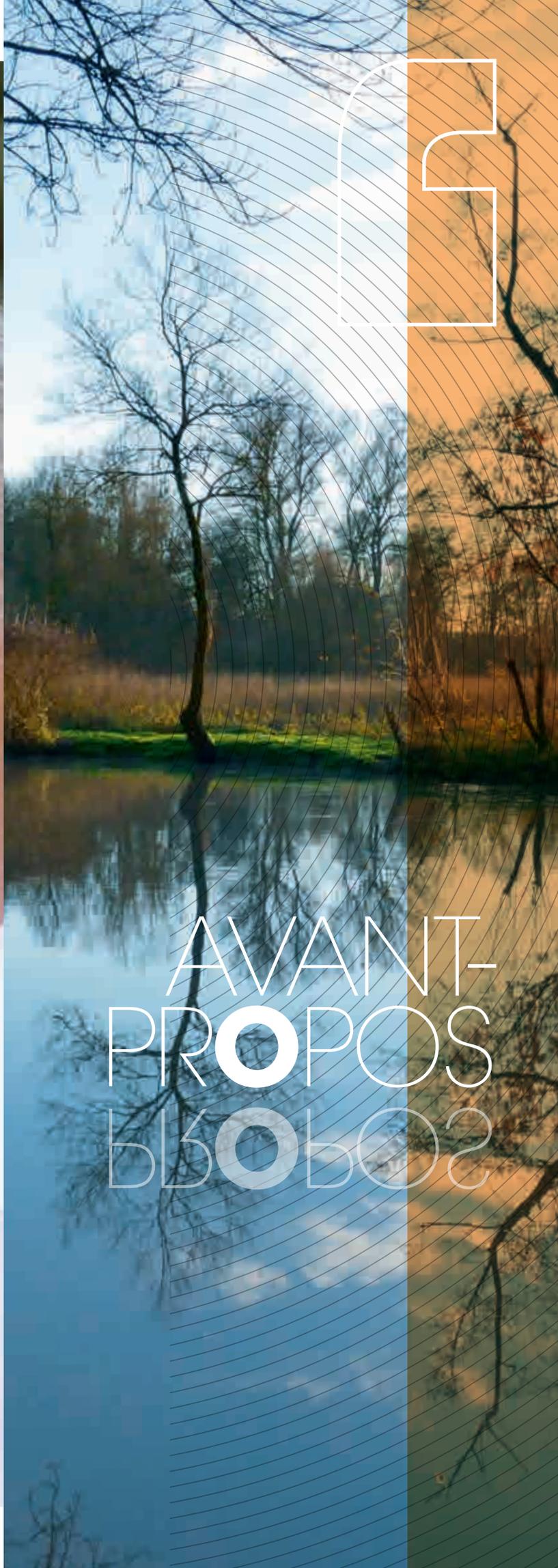
2	AVANT-PROPOS
4	NOTRE IDENTITÉ
10	L'ANNÉE EN IMAGES
18	NOTRE SAVOIR-FAIRE : L'ASSAINISSEMENT
26	NOTRE SAVOIR-FAIRE : LA RIVIÈRE
32	NOTRE SAVOIR-FAIRE : LE SAGE
36	NOTRE SAVOIR-FAIRE : LE PAPI
38	NOTRE SAVOIR-FAIRE : PROSPECTIVE ET BILAN
42	LES SERVICES TRANSVERSAUX

SOMMAIRE

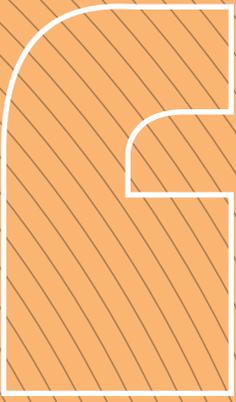
2014-2015



**ALAIN
CHAMBARD**
PRÉSIDENT DU SyAGE



AVANT-
PROPOS
BIOBOS?



JE SUIS SUPPOSÉ ÉCRIRE ICI UN AVANT-PROPOS TRAITANT DE L'ANNÉE 2019.

La matière ne manquerait pas comme vous pourrez le voir en lisant les pages qui suivent et démontrent la façon dont, année après année, notre Syndicat continue de se réinventer, d'innover, de progresser.

Mais comment faire comme si de rien n'était et passer sous silence la triste et difficile période que nous venons de traverser ?
Il ne s'agit pas pour moi de gloser sur une épidémie : je n'en ai ni le désir, ni la compétence.

Mais je voudrais en revanche parler de la façon dont le SyAGE et ses agents ont pu -indépendamment de la crise, des mesures de confinement et de la légitime inquiétude que tous ressentaient - continuer à assurer leur mission de service public et rester mobilisés pour répondre aux questions ou aux besoins essentiels des usagers ou des collectivités.

Ce sens du service public, ce sens du devoir, ce socle de valeurs qui nous rassemble voilà ce qui définit le mieux ce qu'est le SyAGE, ce qu'il a été depuis 1952, ce qu'il a été en 2019, en 2020 et ce qu'il sera pour de nombreuses années encore.



120 ●
COMMUNES

31
GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS

3
DÉPARTEMENTS

475 ●●●
HABITANTS

89
AGENTS

01

NOTRE
IDENTITÉ
IDEMILLE



Dans une organisation, une entreprise, une collectivité, il y a toujours deux temps, deux rythmes : le temps de la gestion, du quotidien et le temps de la crise.

La gestion est une affaire d'efficacité et de fiabilité.

La crise est une affaire de réactivité et de confiance.

Dans les deux cas, il faut savoir compter sur les structures mises en place, les procédures, les organisations et avant toute chose, sur les hommes et les femmes avec qui on travaille.

Que cela soit en 2019 – année marquée pour nous notamment par la préparation de l'extension de la compétence GEMAPI à l'ensemble du bassin versant – ou en 2020, année marquée dès son début par la crise inondation puis par la COVID 19, nous avons pu vérifier que notre organisation et nos agents « tenaient le choc » comme on dit trivialement.

C'est rassurant pour nous et ça l'est plus encore pour tous ceux qui nous font confiance et comptent sur nous : les usagers, les collectivités adhérentes et tous nos partenaires.

Ces épreuves, loin de nous affaiblir nous auront rendus encore plus forts.

Nathalie Guesdon,
Directeur Général des Services



QUI SOMMES-NOUS ?

Le SyAGE est, au 31 décembre 2019, un syndicat mixte auquel adhèrent 40 communes et 31 groupements de collectivités territoriales, soit un total de 120 communes. Ce regroupement permet à ces collectivités adhérentes de mutualiser leurs moyens et d'engager des investissements qu'elles n'auraient pas pu réaliser séparément.

Présidé par Alain Chambard, le SyAGE est composé de services opérationnels et transversaux, divisés en pôles : le Pôle Rivière (dirigé par Loïck Guesdon), le Pôle Prospective et Bilan (Sabine Fourel), le Pôle Assainissement Réseaux publics (Caroline Roubertier), le Pôle Assainissement usagers (Louis Léveillard) et le Pôle Mise en œuvre du Sage.

Le Comité de Direction du SyAGE est composé de Nathalie Guesdon, Directeur Général des Services ; Jacqueline Goujaud, Directrice générale adjointe chargée des Finances et du Juridique ; Éric Chalaux, Directeur général adjoint chargé des Services Techniques ; Charlotte Bazelaire, Directrice de l'Administration Générale ; Jean-Baptiste Ferrero, Directeur de la Communication.





DATES CLÉS

1952

Création du Syndicat.

1964

Les compétences du Syndicat sont étendues à l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yerres et de ses affluents.

1973

Le Syndicat se substitue au Syndicat de la rivière d'Yerres, syndicat regroupant les propriétaires riverains du cours d'eau créé par ordonnance du 6 mai 1844, pour la prise en charge des travaux d'entretien de la rivière d'Yerres.

1978

À la suite des inondations de mars 1978, le premier Contrat régional qui a notamment pour vocation la lutte contre les inondations est mis en place.

1991

Lancement du plan quinquennal 1992-1996. Ce plan ambitieux prévoit la construction et la réhabilitation des réseaux d'assainissement communaux et intercommunaux. Près de 50 kilomètres de canalisations auront ainsi été construits et presque 500 millions de francs investis.

1997

Le Comité syndical adopte le schéma d'aménagement des berges de l'Yerres et du Réveillon : la future Liaison Verte.

2003

Le SIARV devient la structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

2011

Le SIARV se transforme en SyAGE. Outre ses compétences « historiques », le Syndicat mixte prend en charge une nouvelle compétence sur un territoire plus vaste : la mise en œuvre du SAGE.

2012

Le premier PAPI d'Île-de-France est labellisé (appel à projets de 2010).

2013

Signature du Contrat de Bassin Yerres amont 2013-2018, d'un montant de 39,9 millions d'euros.

2017

Le nouveau contrat de bassin Yerres aval, qui couvre la période 2017-2022, a été signé le 3 octobre, pour un montant global de 51,6 millions d'euros.

2019

Le PAPI complet 2018-2023 pour l'Yerres et ses affluents est labellisé le 27 mars en Comité technique du Plan Seine.

2020

Modification des statuts du SyAGE à compter du 1^{er} janvier 2020 étendant la compétence GEMAPI sur la quasi intégralité du bassin versant de l'Yerres (à l'exception du périmètre de la CA Paris Vallée de la Marne) ainsi qu'une partie du bassin versant de la Seine (Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-le-Roi).

3

COMPÉTENCES

Le SyAGE exerce trois grandes compétences qui lui ont été déléguées par les collectivités adhérentes. Ces compétences regroupent des missions bien distinctes mais qui contribuent toutes à la même finalité : préserver la ressource en eau.

1. L'ASSAINISSEMENT

Compétence historique du syndicat, l'assainissement regroupe diverses missions : collecte et transport des eaux usées, gestion des réseaux communaux et intercommunaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, contrôle des installations privatives d'assainissement, réalisation ou réhabilitation de branchements... Ces missions sont essentielles pour lutter contre les pollutions et limiter les inondations pluviales.

2. GEMAPI

Si le nom de cette compétence est nouveau, les activités qu'il recouvre sont exercées depuis longtemps par le SyAGE. La GEMAPI s'articule autour de quatre grandes missions : protéger la rivière en l'entretenant et en surveillant la pollution ; préserver les écosystèmes aquatiques et la biodiversité ; offrir aux riverains un cadre de vie et des lieux de promenade attrayants ; prévenir le risque inondation. Elle vise donc autant à protéger la rivière qu'à protéger les riverains des «caprices» de celle-ci.

3. MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Cette compétence se compose de l'animation, de la coordination et de la sensibilisation auprès des maîtres d'ouvrages du territoire afin d'atteindre l'objectif de bon état des eaux fixé par l'Union Européenne. Cette mission s'inscrit pleinement dans une logique de gestion des eaux à l'échelle du bassin-versant de l'Yerres.

GOUVERNANCE

Issus des collectivités adhérentes, les délégués du SyAGE gèrent et coordonnent les actions du syndicat, en collaboration avec les services techniques et administratifs.

COMPOSITION AU 31/12/2019

UN COMITÉ SYNDICAL

Composé de membres représentant les communes et collectivités adhérentes, son rôle est d'administrer le Syndicat. Outre les décisions relatives aux statuts et au fonctionnement, le Comité vote le budget, fixe les tarifs ou redevances et approuve le compte administratif. Il s'est réuni trois fois en 2018.

Ses membres sont également répartis en commissions internes de travail. Celles-ci préparent les délibérations du Comité et se réunissent pour émettre des avis sur tous les dossiers soumis à réglementation.

UN BUREAU

Le bureau syndical est composé du Président, de quinze vice-présidents, d'un secrétaire et de huit assesseurs. Il s'est réuni huit fois en 2018.

Président

Alain CHAMBARD, Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir

Vice-Présidents

Laurent BÉTEILLE, Brunoy et Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

Chargé du suivi du Contrat de Bassin Aval et du Réveillon ainsi que du PAPI de l'Yerres

Thomas CHAZAL, Vigneux-sur-Seine et Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

Chargé des relations avec les intercommunalités du Bassin-versant Aval

Christian MORESTIN, Syndicat de la Marsange

Chargé de la mise en œuvre du SAGE dans le cadre du Contrat de Bassin Amont

Georges URLACHER, Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir et Métropole du Grand Paris

Chargé de l'assainissement des eaux usées

Daniel HENRY, Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et Métropole du Grand Paris

Chargé du Contrat Seine Amont et de la zone de Confluence de l'Yerres avec la Seine

Philippe CHARPENTIER, Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

Chargé des relations avec les intercommunalités du Bassin-versant Amont

Jean-Marc JUBAULT, Varennes-Jarcy et Communauté d'Agglomération L'Orée de la Brie

Chargé de l'assainissement et des eaux pluviales

Didier GONZALES, Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et Métropole du Grand Paris

Chargé du Plan de Gestion des Risques Inondations Seine

Monique LEVIEUX, Draveil

Chargée des relations avec les usagers et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Joël CHAUVIN, Hautefeuille et Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de l'Yerres

Chargé des relations avec les Syndicats de Rivière du Bassin-versant Amont

Daniel SCHREIBER, Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir et Métropole du Grand Paris

Chargé des relations avec les associations

Marc NUSBAUM, Quincy-sous-Sénart et Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

Chargé des relations avec les financeurs

Sylvie GERINTE, Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir et Métropole du Grand Paris

Chargée du Réveillon

Guy USSEGLIO-VIRETTA, Gretz-Armainvilliers ; Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Tournan-en-Brie ; Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des eaux usées et Syndicat mixte d'Assainissement des boues

Chargé des relations avec les Syndicats d'assainissement et d'eau potable du Bassin-versant Amont

Romain COLAS, Boussy-Saint-Antoine et Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

Chargé de la rivière l'Yerres, de la gestion des milieux aquatiques, de la Liaison Verte



2

L'ANNÉE

EN IMAGES EN IMAGES

Pour le SyAGE comme pour n'importe quelle collectivité, une année c'est une alternance de grands projets et de petits soucis, d'innovations ambitieuses et de tâches régulières et quotidiennes. Dans tous les cas, les équipes doivent être efficaces, réactives et engagées.

**3,17 MILLIONS
D'EUROS (TTC)**

AUXQUELS S'EST AJOUTÉE UNE
PARTICIPATION DE 131 000 €
DE LA VILLE POUR LA
RÉNOVATION DE
LA VOIRIE.



CRÉATION D'UN BASSIN DE RÉTENTION À CROSNE

Le SyAGE a réalisé un bassin de rétention de 923 m³, rue de la Comédie à Crosne, pour éviter les inondations et protéger les habitations. Le chantier a duré neuf mois, de janvier à septembre.

C'était une opération d'envergure. Elle a nécessité un an d'études et de préparation. Le coût des travaux s'est élevé à 3,17 millions d'euros (TTC) auxquels s'est ajoutée une participation de 131 000 € de la ville pour la rénovation de la voirie. L'opération s'est accompagnée de la création d'une nouvelle canalisation pour dévier les eaux pluviales du gymnase Henri Priet, vers le bassin de rétention du Grand Hâ-Hâ, par le remplacement d'une canalisation au débit plus important mais aussi de la mise en place d'une chambre de décantation et de désensablement, au croisement des rues des Pinsons et de la rue de la Comédie.



2
3
3



500 M³

CRÉATION D'UN BASSIN DE RÉTENTION À VIGNEUX-SUR-SEINE

Dans le cadre de la prévention des inondations, un bassin de rétention a été aménagé sous l'avenue Frédéric-Joliot-Curie, de février à juin 2019 par le SyAGE. Ces travaux s'inscrivent également dans le cadre du Schéma directeur des eaux pluviales du SyAGE, comme ceux réalisés à Crosne.

Le bassin de rétention restitution de 500 m³ a été réalisé en deux parties, sous l'avenue Frédéric-Joliot-Curie. Il vise à réduire les débordements au niveau du bassin versant, de la rue de la Côte-d'Or, lors d'intenses épisodes pluvieux. Le coût des travaux est de 1,16 million d'euros.



POLLUTION DU RU D'OLY : UNE SOCIÉTÉ CONDAMNÉE

Le tribunal correctionnel d'Evry a condamné une entreprise de Montgeron, le 28 mars dernier, pour la pollution du ru d'Oly, à Montgeron.

Celle-ci avait été constatée en juin 2017 par le service Contrôle des Milieux Naturels. Les investigations de Suez et du service CMN ont permis de remonter jusqu'à une société, dans laquelle des fûts contenant des substances dangereuses étaient stockées illégalement au fond de la cour et où des traces ont été observées dans la grille d'eaux pluviales. L'action du service juridique du SyAGE a permis de faire condamner les pollueurs.

DES ÉTUDIANTS ONT DÉCOUVERT L'ÉCO-PÂTURAGE

Au mois de mai, des étudiants du centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne) en BTS Aménagements Paysagers ont été sensibilisés à l'éco-pâturage par le SyAGE.

Dans le cadre de la gestion des milieux naturels fragiles, le SyAGE a développé depuis plus de quatre ans des actions d'éco-pâturage. La visite était animée par Vincent Delecour, du service Aménagement et Protection des milieux du SyAGE, Alain Divo, fondateur de la société EcoTerra et Sylvain Fabiani, du service entretien de l'entreprise Mabillon. Des chèvres des fossés « entretiennent » ainsi écologiquement deux milieux naturels du SyAGE ainsi que les abords de quatre bassins d'eaux pluviales.



11^È ÉDITION



11^È ÉDITION

DES HANDI-EAUX



Plus de 200 personnes en situation de handicap provenant de structures environnantes, ont participé à Handi-Eaux, le 23 mai 2019.

L'opération était organisée par Suez Environnement, en collaboration avec la ville de Brunoy, la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine et le SyAGE, sur les berges de l'Yerres à Brunoy. L'opération a mobilisé de nombreux agents du SyAGE. Le service Gestion et Entretien des Rivières a aménagé les berges et installé des pontons flottants pour faciliter l'accès à l'eau de tous les participants. Les agents ont également assuré l'encadrement des activités et ont activement contribué au succès de cette 11^e édition.



LA RÉSERVE COMMUNALE DE BOUSSY-SAINT-ANTOINE EN VISITE AU SYAGE

Une quinzaine de membres de la Réserve communale de sécurité civile (RCSC) de Boussy-Saint-Antoine ont été sensibilisés à la gestion des risques en cas d'inondation, le 18 avril 2019, au SyAGE dans le cadre du Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) de l'Yerres.

La RCSC permet d'aider les équipes municipales en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise. Celle-ci a été créée en 2016 à Boussy-Saint-Antoine. Les membres de la RCSC buxacienne ont découvert lors de cette journée le fonctionnement du système de télésurveillance des eaux du bassin versant de l'Yerres et le plan de gestion de crise d'inondation (PGCI) du SyAGE. L'intervention s'est clôturée par une séquence participative autour des idées reçues sur les inondations par Pierre Brétaudeau, animateur du PAPI de l'Yerres.

DES CITOYENS
AU SERVICE
DES CITOYENS



CRÉATION D'UNE ROSELIÈRE À LA BASE DE LOISIRS DE BRUNOY

Début juin, le SyAGE et la ville de Brunoy ont mené une action de revalorisation de l'étang de la base de loisirs « Reigate & Banstead ».

En effet, le plan d'eau souffre d'un important ensablement, en raison d'un manque de circulation d'eau. La commune et le SyAGE ont opté pour une revalorisation durable et cohérente en végétalisant les vases. Durant trois semaines, 7 000 pieds de végétaux semi-aquatiques ont été ainsi plantés sur une surface de 1 240 m². 90% de ceux-ci ont été prélevés dans des plans d'eau situés à proximité de la base de loisirs, qui disposent d'une réserve de végétaux élevée. La nouvelle roselière va favoriser le retour d'une flore et d'une faune diversifiées.





LE SYAGE À SPIN & SUN

La manifestation organisée par la commune d'Épinay-sous-Sénart qui s'est déroulée du 6 au 28 juillet, a accueilli plus de 20 000 visiteurs, autour d'une place urbaine sur les bords de l'Yerres.

Les nombreuses animations gratuites (baignade, canoë, balades à poney, escalade, structures gonflables...) ont fait le bonheur des enfants comme celui des plus grands. Les agents du SyAGE ont proposé des activités liées à l'environnement et à la biodiversité. Les participants étaient sensibilisés à la faune et la flore de l'Yerres grâce à un quizz et un atelier découverte des macro-invertébrés.

**DES DÉMONSTRATIONS
D'ÉLAGAGE
ÉTAIENT ÉGALEMENT
ASSURÉES PAR LES
BÛCHERONS DU SYAGE.**



**PLUS
DE 20000
VISITEURS**



DES CAPTEURS D'ODEURS À ÉPINAY-SOUS- SÉNART

En raison de mauvaises odeurs émanant du réseau d'assainissement dans la rue de la Forêt à Épinay-sous-Sénart, des capteurs d'odeurs ont été installés durant l'été.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Suez, chargée par le SyAGE de ces réseaux communaux. L'analyse effectuée a montré que les composés organiques volatils et le sulfure d'hydrogène n'étaient pas responsables des odeurs perçues par les riverains. Si des concentrations importantes en ammoniac ont été constatées, elles ne correspondaient pas à l'odeur émanant des canalisations. Le SyAGE poursuit ses investigations pour déterminer l'origine des nuisances olfactives.

PREMIER COMITÉ DE PILOTAGE DU PAPI



Le SyAGE a accueilli le premier comité de pilotage du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de l'Yerres, le 2 octobre dernier.

Ce PAPI complet 2018-2023 comporte 27 actions dont 14 ont été engagées depuis décembre 2018 et 4 sont en cours de démarrage. Notamment la réalisation d'une zone d'expansion dans la forêt d'Armainvilliers pour protéger la commune d'Ozoir-la-Ferrière. Cela nécessitera la création d'un ouvrage régulateur sur le ru de la Ménagerie.

Parmi les autres actions prévues dans le PAPI, le volet sensibilisation est très important puisque les crues récentes ont bien montré l'importance de faire évoluer les comportements de tous face à cet aléa.



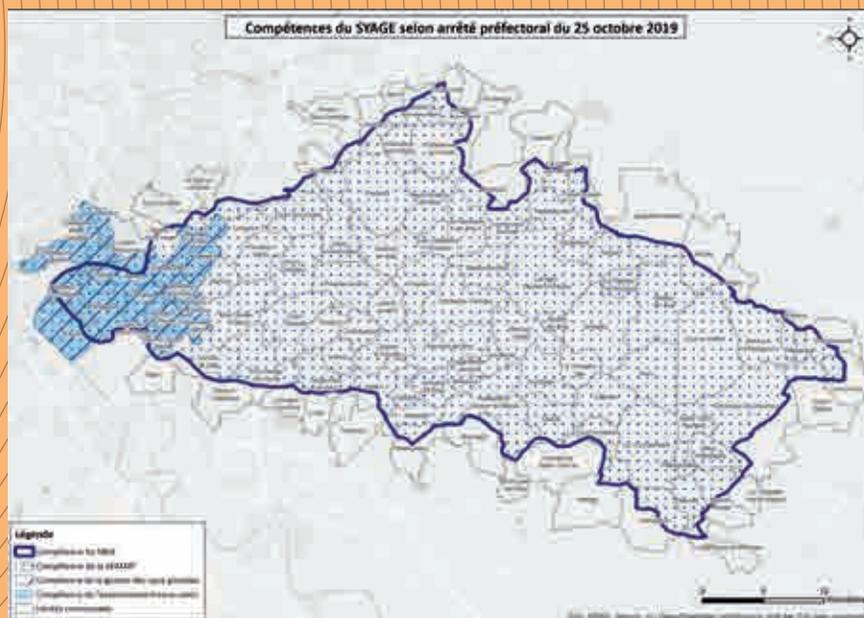
27
ACTIONS
PRÉVUES



**INFORMER
PREVENIR
PROTEGER**



EXTENSION DE LA COMPÉTENCE GEMAPI SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT



Un des principaux temps forts de l'année 2019. L'arrêté inter-préfectoral est signé le 25 octobre 2019 après une étude de gouvernance de deux ans.

Il approuve la modification des statuts du SyAGE à compter du 1^{er} janvier 2020, étendant la compétence GEMAPI sur la quasi intégralité du bassin versant de l'Yverre (à l'exception du périmètre de la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne qui n'a pas adhéré au SyAGE). Elle va permettre une gestion de l'Yverre et des affluents, plus pertinente, qui prend en compte à la fois l'amont et l'aval de la rivière.



LA MINISTRE EMMANUELLE WARGON À VILLENEUVE- SAINT-GEORGES



Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, était à Villeneuve-Saint-Georges le 18 novembre dernier pour signer la convention sur la renaturation des berges de l'Yverre dans le quartier du Blandin.

Le document a été paraphé par de nombreux cosignataires, dont le SyAGE. L'opération vise à restaurer les aspects naturels des bords de la rivière afin d'éviter les inondations. Une opération de grande envergure. À terme, une zone humide sera réalisée sur les parcelles acquises et le quartier sera relié à la Liaison Verte et aux berges de la Seine.





UN NOUVEAU DÉBITMÈTRE À VILLENEUVE-SAINTE-GEORGES

De nouveaux capteurs ont été installés sous le pont de l'Yerres début décembre. Outre le débit de la rivière, le débitmètre permet également de mesurer la vitesse et la hauteur d'eau.

Ces mesures s'ajoutent à celles effectuées en continu sur le site (oxygène, pH, turbidité, conductivité et ammonium). La connaissance du débit autorise une réaction plus rapide lors des crues et apporte d'autres informations déterminantes, en cas de pollution par exemple. Le débit associé à la concentration du produit donne le flux de pollution.



SENSIBILISATION AUX RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS

Le SyAGE a organisé une balade urbaine sur le risque inondation à Boussy-Saint-Antoine, le 13 octobre dernier, dans le cadre de la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

L'animateur du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Yerres a mis en relief les caractéristiques, les causes et les conséquences des inondations mais également les comportements à adopter lors de montées des eaux. Une manifestation que le SyAGE tend à développer sur différents secteurs du territoire.





3

NOTRE

SAVOIR - FAIRE
SAVOIRS - EVISE



L'ASSAINISSEMENT : DEUX PÔLES POUR OPTIMISER LA MISSION

◆ PÔLE ASSAINISSEMENT

Deux pôles ont été mis en place en 2018 pour optimiser les différentes missions (collecte et transport des eaux usées vers la station d'épuration de Valenton, gestion des réseaux et ouvrages d'eaux usées et d'eaux pluviales pour 18 communes, contrôle des installations privatives chez particuliers, artisans, et les industriels, réalisation ou réhabilitation de branchements neufs, suivi et entretien préventifs des ouvrages)..

Un pôle est consacré aux réseaux publics. Il est dirigé par Caroline Roubertier (Céline Dupuy ; assistante direction ARP et DST, Soraya Namoune ; secrétariat technique). L'autre pôle, sous la direction de Louis Leveillard, est dédié aux usagers.

PATRIMOINE DU SYAGE :

600 KM
DE RÉSEAU DE
COLLECTE DES EAUX USÉES

100 KM
DE RÉSEAU DE TRANSPORT
INTERCOMMUNAL
D'EAUX USÉES

600 KM
DE COLLECTE DES EAUX
PLUVIALES

43 KM PAR AN

1. PÔLE ASSAINISSEMENT RÉSEAUX PUBLICS

◆ LE PÔLE ARP EST COMPOSÉ DE TROIS SERVICES :

Service Exploitation / Service Travaux / Service Études

SERVICE EXPLOITATION

Le service Exploitation (Cyril Gitton, responsable du service, Renaud Dufour ; électromécanique, Alexis Rolaz ; réseaux) assure la gestion des demandes d'intervention, la réalisation des travaux d'urgence et de petits travaux d'exploitation, l'optimisation du fonctionnement des ouvrages annexes, la capitalisation et la transmission de la connaissance du fonctionnement.

En 2019, le service a réalisé 938 interventions.
21 km d'inspections télévisuelles (ITV) ont été effectuées dont
14 dans le cadre de programmes de voirie.

◆ EAUX USÉES

1. Curage du réseau EU (hors préventif ITV)

6,5% du linéaire de collecte en préventif par an
(soit environ 43 km)

2. Fraisage en cas d'obstruction inclus dans le contrat

3. Entretien des postes de pompage et des vannes motorisées et la maintenance préventive et curative des ouvrages électromécaniques et des pluviomètres par le biais de :

- Visites d'inspection
- Opérations de maintenance préventive
- Campagnes de curage des bâches
- Contrôles de conformité des équipements électriques et mécaniques
- Travaux d'entretien et d'optimisation de ses ouvrages.

4. Entretien et exploitation des regards, vannes, clapets et siphons

938
INTERVENTIONS

EAUX PLUVIALES

Dans le cadre de l'entretien préventif des réseaux, l'entreprise Suez assure annuellement le curage de l'ensemble des avaloirs.

Le SyAGE se réservant le droit d'imposer le curage deux fois par an des secteurs jugés sensibles au risque d'orages.

20% DES AVALOIRS SONT CURÉS DEUX FOIS PAR AN.

SUEZ EST ÉGALEMENT EN CHARGE DES VISITES ET DE L'ENTRETIEN DES OUVRAGES ANNEXES SELON LES RÈGLES SUIVANTES :

- **CURAGE ET VISITES DES DÉBOURBEURS-DÉSHUILEURS**

2 visites annuelles des ouvrages et un curage a minima pendant la durée du marché

- **CURAGE ET VISITES DES BASSINS ENTERRÉS VISIBLES**

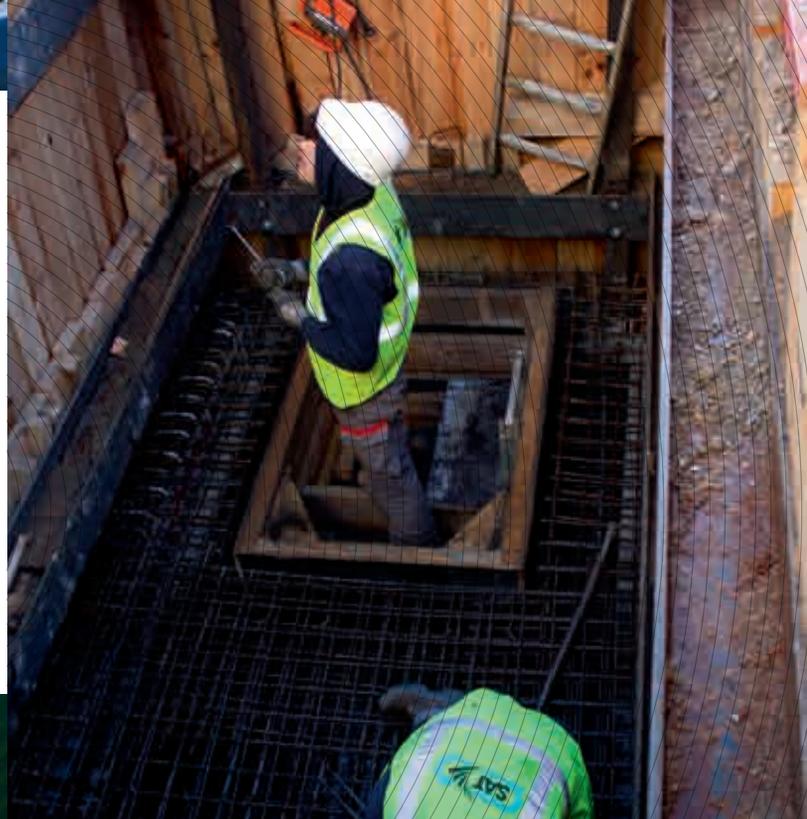
2 visites annuelles des ouvrages et un curage a minima pendant la durée du marché

- **CURAGE ET VISITES DES BASSINS ENTERRÉS NON VISIBLES**

2 visites annuelles des ouvrages et un curage pendant la durée du marché

- **CURAGE ET VISITES DES PUIXS D'INFILTRATION**

1 visite annuelle des ouvrages (curages sur BPU)



SERVICE TRAVAUX

Le service Travaux (Bertrand Goulley ; responsable du service, Laura Chevalier et Catherine Villette-Devillers ; chargées d'opération, Ruddy Ferrante, Mourad Timsi, chargés de travaux) est chargé des travaux issus d'une demande communale, d'un programme de voirie dans les cas où l'ITV révèle un besoin de travaux sur plusieurs tronçons ou issus d'une problématique d'exploitation, les travaux de réhabilitation issus d'une étude diagnostic ou d'une étude générale, les travaux de lutte contre les inondations ou projets multithématiques, le suivi des études de faisabilité.

En 2019, la plus grande partie du budget annuel a été consacrée à des travaux sur le réseau pluvial dans le cadre de la lutte contre les inondations.

Le chantier le plus marquant (EP) a été celui de la création d'un bassin de rétention rue de la Comédie à Crosne pour lutter contre les inondations. Un chantier que les agents du SyAGE ont eu l'opportunité de visiter. Deux autres ouvrages importants ont été réalisés à Vigneux-sur-Seine (création d'un bassin de rétention rue de la Côte d'Or) et à Villecresnes (création d'un bassin de rétention dans le quartier Grosbois).

Au niveau de la réhabilitation des réseaux, on peut noter la finalisation de la réhabilitation du transport des eaux usées du golf de Marolles et la réhabilitation de l'ensemble des collecteurs du quartier de l'Ermitage à Montgeron.

SERVICE ÉTUDES

Le service Études (Ali Tahraoui ; ingénieur d'études, Hugo Germain ; apprenti) est chargé des études générales, de la compilation des études d'assainissement et de la cartographie des secteurs à risque, de la gestion patrimoniale).



◆ SCHÉMA DIRECTEUR D'EAUX USÉES SUR LES RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT

Créé en 2019, le service Études s'est attelé à la réalisation d'un schéma directeur d'eaux usées

Un premier schéma directeur avait été réalisé sur le territoire entre 2005 et 2006 pour la partie transport, à l'exception de Villeneuve-le-Roi qui a adhéré au syndicat en 2009. Depuis la réalisation de cette étude, les connaissances du SyAGE en matière de gestion patrimoniale et de diagnostic permanent se sont améliorées. Le SyAGE dispose aujourd'hui de données importantes permettant la réalisation d'un schéma directeur complet répondant à l'ensemble des enjeux actuels et à venir à savoir :

LA BAINNADE EN SEINE

LA GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

L'AUTO-SURVEILLANCE DES RÉSEAUX

L'ACCESSIBILITÉ DES RÉSEAUX

Le SyAGE a décidé la réalisation d'une étude globale, comprenant à la fois les réseaux de collecte et de transport. Elle vise à établir un état des lieux actualisé permettant de définir les objectifs de travaux à moyen et long terme en accord avec les enjeux actuels. Cette démarche s'inscrit également dans une démarche d'optimisation des aides des financeurs, dont l'obtention est conditionnée par la réalisation d'études générales récentes.

Dans cette étude d'importance stratégique, de nombreux aspects seront donc étudiés :

- Réalisation d'un bilan de la connaissance sur les réseaux d'assainissement.
- Analyse de la capacité et du fonctionnement actuel et futur du réseau de transport.
- Évaluation de la capacité de valorisation énergétique des flux.
- Proposition d'un plan d'actions hiérarchisé comprenant des travaux d'amélioration, d'optimisation du fonctionnement, de redimensionnement le cas échéant, d'accès aux ouvrages et de renouvellement.
- Évaluation financière des propositions et étude d'impact de leur réalisation sur le budget d'investissement du SyAGE, à moyen et long terme, ainsi que sur la redevance.

TRAVAUX
8 345 577 €
 (EP POUR LES
 PLUS IMPORTANTES
 OPÉRATIONS)

2 629 525 €
 (EU)

789 143 €
 (TRAVAUX COURANTS
 DES RÉSEAUX)

2. PÔLE ASSAINISSEMENT USAGERS

LE PÔLE A.U COMPREND DEUX SERVICES :

- Service Aménagement
- Service Contrôle

SERVICE AMÉNAGEMENT

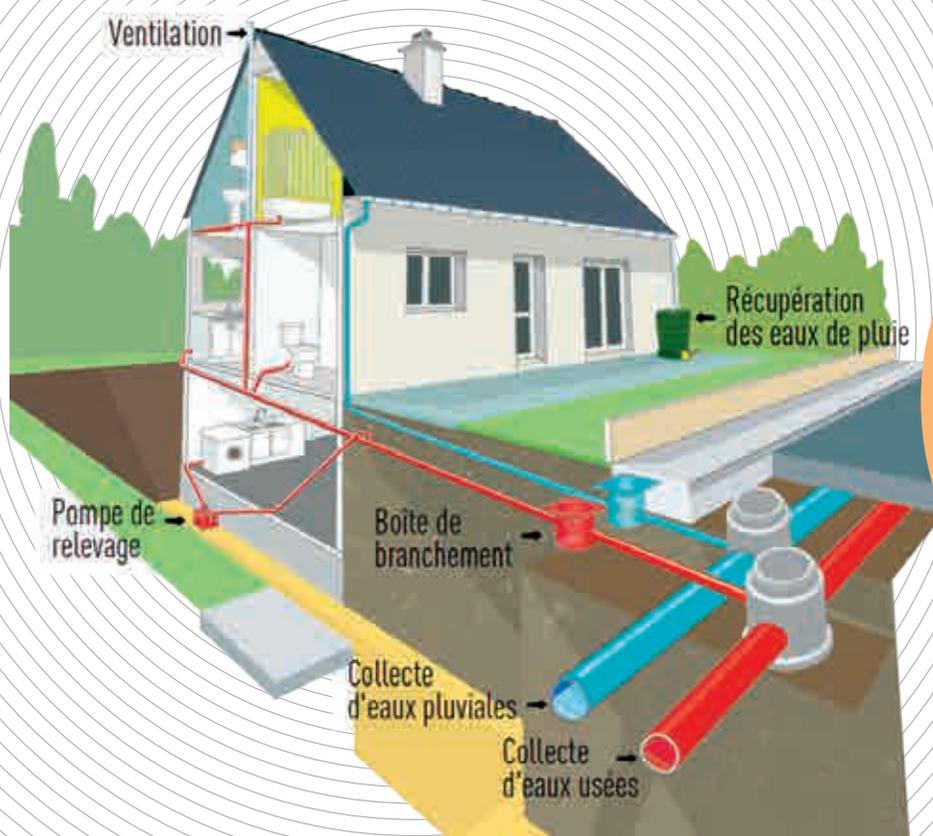
Le service Aménagement (Audrey Blondeel ; responsable du service, Catherine Jacq ; assistante, Yann Gazil, Emmanuelle Madre, Anthony Ruiz, Nacim Bouri ; techniciens, Sonia Novo, Philippe Poulain ; secrétariat) recouvre l'ensemble de la gestion et des aménagements des constructions neuves, de l'instruction des permis de construire, en vérifiant le respect des prescriptions en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales (politique du « Zéro rejet »), en passant par le recouvrement de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), et la réalisation de branchements aux réseaux publics.



Il comprend également la mission de suivi des rétrocessions : l'intégration dans le réseau public d'ouvrages créés par des privés, notamment les aménageurs. Un domaine important puisqu'une part significative de l'augmentation du patrimoine du SyAGE se réalise par l'intermédiaire de ces rétrocessions, la part restante ayant pour origine les travaux réalisés par le syndicat.

Depuis 1992, le SyAGE effectue les branchements neufs d'eaux usées en domaine public et les facture aux riverains à coût forfaitaire de 4175 € pour les pavillons individuels (un branchement en domaine public coûte en moyenne 11 000 € TTC). Un tarif de 4175 € auquel les promoteurs doivent ajouter 270 € par logement raccordé.

Dans le cadre de la politique « zéro rejet », il a été décidé pour les branchements d'eaux pluviales de facturer au coût réel ledit branchement, lorsque le raccordement était autorisé.



LE SYAGE A FINANCÉ

**100 BRANCHEMENTS
POUR UN MONTANT
D'ENVIRON 370 000 €
EN 2019.**

Branchements 2019
(Voir tableau BRT 2019)

SERVICE CONTRÔLE

Le service Contrôle (Delphine Devin-Collgon ; responsable du service, Isabelle Grimaud ; assistante, Eliane Jacobiere, Frédéric Lexa, Jérémy Pineau, Thomas Guizien ; Techniciens, Daniel Avril, Samy Zemmour-Maupas ; équipe enquêtes) assure les contrôles et le suivi des mises en conformité du domaine privé existant. Son objectif est de faire appliquer les règlements d'assainissement afin de protéger l'environnement et les masses d'eau, dont la qualité dépend fortement de la conformité des branchements.

Le SyAGE réalise des contrôles de déversement depuis 1990, en vérifiant le raccordement des installations au réseau d'eaux usées, la séparativité des eaux usées et des eaux pluviales, la conformité aux règlements d'assainissement en vigueur et le cas échéant, le respect des prescriptions techniques émises dans le cadre de l'instruction des documents d'urbanisme.

Le syndicat a choisi de réaliser ces contrôles afin de lutter plus efficacement contre les pollutions pour atteindre l'objectif de bon état écologique des masses d'eau de son territoire conformément aux objectifs des directives européennes (DERU et la DCE) et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sdage).

En 2019, l'une des principales actions a été la mise en place de la réorganisation de la direction Assainissement Usagers avec un transfert de la Mission Branchement au service Aménagement et inversement, la Mission Industrielle est passée sous le giron du service Contrôle à celui de l'Aménagement.

Un travail important a également été mené avec l'AESN qui se finalisera en 2020 par une convention de mandat. Cet outil a pour objet de définir les conditions selon lesquelles l'agence de l'eau confère au mandataire, en l'occurrence le SyAGE, l'instruction, la liquidation et le paiement des aides de l'agence à des attributaires (usagers des réseaux d'assainissement du SyAGE).

Le SyAGE pourra ainsi attribuer ultérieurement des aides sur des secteurs et les branchements dit prioritaires en termes de pollution au milieu naturel.

MISE EN CONFORMITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS

Une autre action forte a été engagée également sur la mise en conformité des bâtiments publics. En raison, du faible taux de mise en conformité de la part des maîtres d'ouvrages, majoritairement les communes, le SyAGE a proposé une démarche de « mise en conformité des bâtiments publics » en délégation de maîtrise d'ouvrage portée par le SyAGE pour le compte des collectivités locales. Une présentation a été faite aux communes le 2 octobre 2019. Ce travail se poursuivra en 2020 en définissant le montage afin de faire bénéficier aux collectivités des meilleurs taux d'aide.



TABLEAU BILAN DES PARTICULIERS DES ENQUÊTES DE CONFORMITÉ

Bilan particuliers	Installations conformes		Type de non-conformité				Installations non conformes	%	Installations mises en conformité*		Mise en conformité dans l'année	TOTAL	Nbre contrôles ventes
			EU Strict	EP Strict	EU dans EP	EP dans EU							
Boussy-Saint-Antoine	23	45,10	5	7	2	7	15	29,41	13	25,49	7	51	31
Brunoy	80	41,67	30	31	11	22	74	38,54	38	19,79	21	192	95
Crosne	16	36,36	5	9	3	5	17	38,64	11	25,00	7	44	20
Draveil	109	43,78	30	33	12	29	79	31,73	61	24,50	34	249	148
Épinay-sous-Sénart	15	75,00	0	2	0	0	1	5,00	4	20,00	1	20	16
Mandres-les-Roses	26	52,00	7	10	0	1	15	30,00	9	18,00	6	50	29
Marolles-En-Brie	20	57,14	4	4	1	2	10	28,57	5	14,29	4	35	26
Montgeron	51	40,16	17	15	7	13	44	34,65	32	25,20	18	127	68
Perigny-Sur-Yerres	23	76,67	1	3	1	2	6	20,00	1	3,33	0	30	25
Quincy-Sous-Sénart	30	36,14	16	8	4	7	27	32,53	26	31,33	17	83	53
Santeney	26	61,90	3	4	1	1	9	21,43	7	16,67	2	42	30
Valenton	12	54,55	3	7	2	3	8	36,36	2	9,09	2	22	15
Varennnes-Jarcy	15	41,67	5	5	4	5	13	36,11	8	22,22	3	36	24
Vigneux-Sur-Seine	57	40,71	16	28	4	15	46	32,86	37	26,43	19	140	85
Villecresnes	51	39,23	15	26	13	7	50	38,46	29	22,31	16	130	66
Villeneuve-Le-Roi	11	15,71	16	6	7	13	25	35,71	34	48,57	6	70	31
Villeneuve-St-Georges	33	40,74	12	7	4	17	29	35,80	19	23,46	11	81	51
Yerres	60	47,24	10	12	5	12	34	26,77	33	25,98	14	127	86
Val D'Yerres Val De Seine	441	42,69	129	145	48	110	337	32,62	255	24,69	138	1033	602
Ept11	146	50,87	30	47	16	13	90	31,36	51	17,77	28	287	176
Ept12	56	32,37	31	20	13	33	62	35,84	55	31,79	19	173	97
Orée De La Brie	15	41,67	5	5	4	5	13	36,11	8	22,22	3	36	24
Total communes	658	43%	195	217	81	161	502	33%	369	24%	188	1529	899
Total EPCI	658	43%	195	217	81	161	502	33%	369	24%	188	1529	899

BRANCHEMENTS 2019

	Nb de branchements	Montant réel des travaux	Récupération FCTVA* par le SyAGE	Part financée par le riverain	Participation SyAGE
Boussy-St-Antoine	2	13 470,44	2 209,69	8 350,00	2 910,75
Brunoy	10	104 572,92	17 191,78	55 531,54	31 849,60
Crosne	7	73 922,89	12 126,31	44 558,00	17 238,57
Draveil	12	107 483,59	17 631,60	50 100,00	39 751,98
Épinay-sous-Sénart	0	0	0	0	0
Mandres-les-Roses	1	13 775,03	2 259,65	4 175,00	7 340,38
Marolles-en-Brie	1	14 048,46	2 304,50	4 175,00	7 568,96
Montgeron	6	51 331,59	8 420,43	23 650,13	19 261,02
Périgny-sur-Yerres	4	34 948,85	5 733,01	16 700,00	12 515,84
Quincy-sous-Sénart	7	78 444,27	12 868,00	38 104,82	27 471,45
Santenay	2	41 946,90	6 880,96	16 700,00	18 365,94
Valenton	13	131 740,89	21 610,77	57 029,80	53 100,31
Varenes-Jarcy	2	25 949,80	4 256,80	18 774,65	2 918,35
Vigneux-sur-Seine	7	62 903,24	10 318,64	29 225,00	23 359,59
Villecresnes	10	141 929,91	23 282,32	63 700,18	54 947,40
Villeneuve-le-Roi	8	75 898,89	12 450,45	33 400,00	30 048,43
Villeneuve-Saint-Georges	3	35 845,80	5 880,14	35 842,80	0
Yerres	5	47 512,31	7 793,92	20 875,00	18 843,39
TOTAL	100	1 055 725,78	173 219	520 891,92	367 491,99
Moyenne		58 651,43			20 416,22

*Le FCTVA ou fonds de compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

LE PÔLE RIVIÈRE

Le pôle Rivière dirigé par Loïck Guesdon (Marjolaine Fontanges ; assistante direction) est composé de deux services : Aménagement et protection des milieux (Liaison Verte et Valorisation du patrimoine naturel) et Gestion et entretien des rivières (Gestion et entretien, Brigade verte et équipe Electromécanique).

1. SERVICE AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DES MILIEUX

Dirigé par Sandrine Lefort, composé de deux techniciens (Vincent Delecour et Laurence Doreau), le service est axé autour de trois secteurs : la renaturation de l'Yerres et de ses affluents, l'aménagement de la Liaison Verte (Laurence Doreau) et la valorisation du patrimoine naturel (Vincent Delecour).

RENATURATION DES COURS D'EAU (RESTAURATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES)

Comme son nom l'indique, la renaturation a pour but de rendre à la rivière un fonctionnement plus naturel qui favorisera l'autocurage, l'oxygénation et donc la biodiversité. Cette renaturation a également un impact positif en matière de lutte contre les inondations.

- Suppression des ouvrages des moulins privés de Vaux-la-Reine et de Varennes (Varennes-Jarcy et Combs-la-Ville) et renaturation de l'Yerres.

Les études de faisabilité ont été finalisées et le dossier d'Autorisation Environnementale est actuellement en cours d'instruction par les services de la Police de l'eau. Les travaux sont prévus pour le printemps 2021.

- Suppression du barrage de Céravennes et de ses ouvrages associés, et renaturation de l'Yerres et du plan d'eau de l'île Panchout.

L'étude de faisabilité a été finalisée. Des discussions sont actuellement en cours avec la commune de Yerres afin de procéder à un test d'abaissement du barrage de Céravennes, probablement en 2020 ou 2021.

- Suppression des ouvrages du moulin de Villeneuve-Saint-Georges et renaturation de l'Yerres.

Les études préalables (études topographiques, études géotechniques, études faunistiques et floristiques) sont en cours de réalisation. Les études de faisabilité devraient être lancées à l'été 2020. Elles seront suivies par les études de maîtrise d'œuvre à l'hiver 2020.

- Suppression des ouvrages du barrage de l'Abbaye et renaturation de l'Yerres et du plan d'eau de la base de loisirs de Brunoy.

Les études préalables (études topographiques, études géotechniques, études faunistiques et floristiques) sont en cours de réalisation. Leurs résultats permettront de démarrer les études de faisabilité à l'été 2020, puis les études de maîtrise d'œuvre durant l'hiver 2020.

OPÉRATION DE SUIVI DU TEST D'ABAISSEMENT DU BARRAGE DE ROCHOPT (BOUSSY-SAINT-ANTOINE)

En octobre 2018, le SyAGE a procédé à l'abaissement du barrage de Rochopt. Depuis cette date, le SyAGE a engagé un « suivi scientifique » du tronçon de rivière (environ 3 km) impacté par l'abaissement du barrage. Cela a débouché sur l'élaboration d'un bilan « octobre 2018-octobre 2019 ».

S'il apparaît aujourd'hui impossible de conclure au retour à l'état originel du cours d'eau, force est de constater que la rivière s'est transformée.

Les premiers suivis visuels de l'hydromorphologie montrent une amélioration dans la variété des profils de berges mais surtout au niveau de la diversification des écoulements et des natures de substrats.

Face aux inquiétudes de ne plus disposer d'eau dans la rivière, le constat est rassurant. Ainsi, sur près de 3 km de la rivière impactés par la ligne d'eau, la moitié du linéaire conserve des profondeurs d'eau supérieures à 1m, voire 1m50.

C'est aussi un paysage plus diversifié qui s'offre aujourd'hui aux promeneurs avec l'apparition de zones de « radier » ou de « plat courant », c'est-à-dire des zones où les profondeurs d'eau sont moindres avec des vitesses de courant plus importantes. Cela contribue à la diversification des habitats du cours d'eau de l'Yerres et favorise la présence de certains poissons. Barbeau et Vandoise sur les radiers. Carpe, Brochet ou encore Tanche sur les zones de profondeur plus importantes, comme l'a démontré la pêche électrique

réalisée le 4 septembre dernier au niveau du stade du Gord. Ces nouvelles zones de radier vont être favorables au Chabot par exemple qui effectue son cycle de reproduction dans ce type de secteur.

La rivière a opéré également un rétrécissement de son lit. Les sédiments déposés sur les berges convexes se retrouvent aujourd'hui hors d'eau. Pour un œil non averti, l'ancien lit du cours d'eau, très large, n'est plus visible car il n'aura fallu que quelques mois pour que ces banquettes se végétalisent et se fondent dans le paysage. Cette berge plus large et adoucie offre également de nouveaux habitats pour la faune environnante. Six banquettes végétalisées ont ainsi été comptabilisées sur ce bief de Rochopt.

Certains secteurs du lit de la rivière, notamment au niveau du stade du Gord, commencent à opérer un décolmatage (sédimentation des particules fines au fond du cours d'eau) dont l'intérêt va résider dans la capacité, à terme, à retrouver le caractère perméable du fond du lit et assurer les échanges verticaux et horizontaux de l'eau.

Au-delà de ces observations de terrain, les réactions du cours d'eau face à des conditions pluviométriques extrêmes n'ont cependant pas encore pu être appréciées, notamment sa capacité attendue de retarder les effets des débordements de 4 heures environ permettant une organisation optimum des secours ou des évacuations en cas de besoin.

AUJOURD'HUI,
PRÈS DE 18 ESPÈCES DE
POISSON APPRÉCIANT LES
PROFONDEURS D'EAU
CONSÉQUENTES OU ALORS
LES RADIERS ONT ÉTÉ
RECENSÉES.



TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE COURS D'EAU ET DE MILIEUX ASSOCIÉS

Travaux de végétalisation du plan d'eau principal de la base de loisirs de Brunoy (voir année en images)

Travaux de renaturation des berges de l'Yerres dans le quartier Belleplace-Blandin

La première partie de la renaturation du chemin des Pêcheurs à **Villeneuve-Saint-Georges** s'est déroulée durant le premier trimestre de l'année. Elle a consisté au nettoyage de 5 parcelles, à la sécurisation du site, à la lutte contre les dépôts sauvages, au nivellement du terrain. Le coût est de 80 000 € (TTC).

Situées à la confluence de la Seine et de l'Yerres, ces parcelles ont été parmi les plus impactées par les crues de 2016 et 2018. Consciente du risque inondation auquel les riverains sont régulièrement confrontés, la commune de Villeneuve-Saint-Georges procède depuis 2010 au rachat des parcelles situées côté impair (côté rivière), afin de renaturer les berges et les rendre naturelles. Plus de 60 % des berges de l'Yerres ont déjà été acquis par la commune, pour un montant de 10 millions d'euros.

À terme, le SyAGE créera une zone humide sur les parcelles acquises et le quartier sera relié à la Liaison Verte et aux berges de la Seine. La deuxième partie du chantier se déroulera en 2020.

Travaux de connexion de la frayère de la base de loisirs de Draveil

Le SyAGE a procédé aux travaux de connexion de la frayère de la base de loisirs à la Seine, en partenariat avec la Fédération de Pêche de l'Essonne, l'Entente des Pêcheurs de **Vigneux Draveil** et le SMEAG du Port aux Cerises. Le coût des travaux est de 35 000 € (TTC).



AMÉNAGEMENT DE LA LIAISON VERTE

Le SyAGE a réalisé plusieurs aménagements piétons de la Liaison Verte durant l'année :

- Création d'un cheminement reliant l'île des Prévôts au parc du moulin à Crosne de juillet à août et la tranche optionnelle en décembre. Le coût des travaux est de 257 000 € (TTC).
- Réfection de la passerelle du lavoir d'Épinay-sous-Sénart. La passerelle reliant Brunoy et Épinay-sous-Sénart, au niveau du lavoir, a été réhabilitée d'octobre 2019 à février 2020. Le chemin Liaison Verte à proximité de la passerelle a été renforcé sur environ 90m. Le coût des travaux est de 370 000 € (TTC).
- Parc de la mairie de Boussy-Saint-Antoine. L'ensemble du cheminement au sein du parc a été refait de mai à juin. Le coût des travaux est de 110 000 € (TTC).
- Espace René Fallet à Crosne. L'ensemble du cheminement a été réhabilité de juillet à octobre (60 000 € TTC).
- Changement de lames de bois abimées sur des platelages bois ou des passerelles. Les lames abimées ou cassées ont été remplacées durant le printemps pour un coût de 11 500 € (TTC). Cela concerne la passerelle de l'île des Prévôts à Crosne, la passerelle du ru de la Débouche à Montgeron, le platelage bois situé derrière la piscine de Yerres.



VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

ÉCO-PÂTURAGE

Le SyAGE a poursuivi ses opérations d'éco-pâturage développées depuis 2016 sur plusieurs sites à fort intérêt écologique et paysager de la vallée de l'Yerres. D'avril à novembre, des boucs (chèvres des fossés) ont ainsi pâturé dans la zone humide de la plaine de Chalandray à **Montgeron** et des moutons (brebis solognotes) ont assuré un pâturage écologique sur l'île des Prévôts à **Crosne**.



ÉTUDE DE RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE DU QUARTIER DU BLANDIN

Le projet de restauration de la zone humide du quartier du Blandin à Villeneuve-Saint-Georges s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et de préservation de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.

L'année a été consacrée à déterminer le périmètre du projet et les grands objectifs (étude SyAGE), à déterminer le cadre d'intervention technique et financier de chaque acteur (AESN, Département, EPA ORSA, EPT, commune, SyAGE), à lancer une étude paysagère ensemble (étude EPA ORSA).

ÉTUDE DE RESTAURATION DE LA ZONE D'EXPANSION DE CRUE DE LA PLAINE DE CHALANDRAY

Afin de lutter contre les inondations dans le secteur de la rue de Concy, le SyAGE a missionné le bureau d'études Biotope pour réaliser un diagnostic écologique et hydraulique du champ d'expansion de crue que constitue la plaine de Chalandray. Celui-ci s'est déroulé du printemps à l'hiver pour couvrir l'ensemble des périodes d'activité de la faune et de la flore (coût approximatif 30 000 € TTC). L'analyse des investigations de terrain réalisées dans ce cadre, ont mis en avant les intérêts écologiques et hydrauliques actuels et potentiels de cette vaste zone prairiale riveraine de l'Yerres.

L'ENTRETIEN DES BASSINS D'EAUX PLUVIALES À CIEL OUVERT

Le SyAGE entretient plus de 50 bassins d'eaux pluviales à ciel ouvert (entretien des espaces verts, nettoyage de déchets, curage, entretien des équipements), dont une dizaine supplémentaire en 2019, dans le secteur du clos de la Régale à Vigneux-sur-Seine. Au sein de cette zone d'habitation pavillonnaire, un peu moins de 5 hectares constitués de prairies, pelouses, mares, et roselières, vont donc bénéficier d'une gestion différenciée et de l'éco-pâturage.

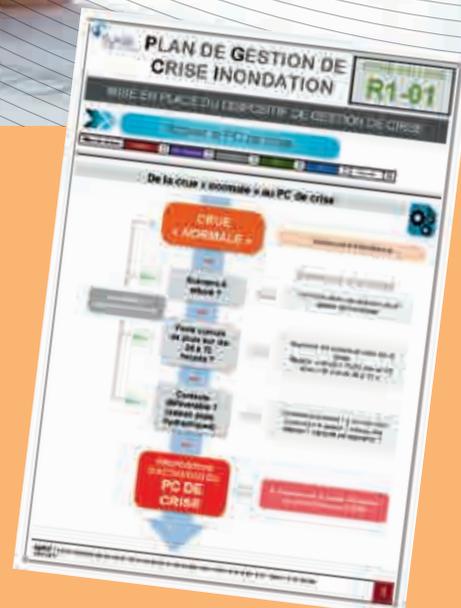
Le bassin d'eaux pluviales de la rue Gallieni à Villeneuve-le-Roi a également rejoint le patrimoine des bassins entretenus par le Syndicat. La gestion différenciée des noues y sera également de rigueur.

Sur certains de ces bassins, l'éco-pâturage est le mode d'entretien dévolu. C'est le cas des bassins d'eaux pluviales du Grand Hâ-Hâ à Crosne, de l'Allée Royale à Yerres, Talma à Brunoy, et Thibaut à Mandres-Roses. Une action écologique très appréciée des riverains, souvent impatients du retour printanier des herbivores. Cet entretien nous invite à repenser nos pratiques, à davantage de tolérance à l'égard de la flore et de la faune.



PGCI, UNE GESTION OPTIMISÉE DES INONDATIONS

Un des temps forts de l'année du service Rivière a été l'élaboration d'un Plan de gestion de crise des inondations. Le PGCI vise à optimiser la gestion de la crise, à éviter une interruption prolongée des missions et des activités et à améliorer les modalités d'un retour rapide et optimal. Le document comporte quatre parties : la mise en place du dispositif, son fonctionnement, l'organisation et les pré-requis. Chaque partie est composée de fiches réflexes afin d'allier rapidité et efficacité durant la crise. Il a nécessité deux années d'élaboration. Tous les agents du SyAGE ont accès au PGCI soit en version papier ou version numérique. Le document est remis à jour régulièrement.



2. SERVICE GESTION ET ENTRETIEN DES RIVIÈRES

Le service comprend une régie assurant l'entretien de la rivière et des berges. Elle s'articule autour d'une équipe bucheronnage (David Cheron ; chef d'équipe, Cédric Barrier ; référent, Stéphane Chaponet, Quentin Chauvignon, Jean-Yves Clavreul, Dimitri Larcher), d'une Brigade verte (Nathalie Jorge ; référente, Alexandre Froelich, Gaétan Herce, Tristan Sourget) qui assure la propreté de la rivière et d'un secteur Electromécanique (Erkan Gani), qui veille sur les différents ouvrages du syndicat.

Le GER intervient sur plusieurs missions du SyAGE aussi bien dans l'entretien du patrimoine, de l'environnement que dans la gestion du risque inondation, des crues, des déchets mais aussi des ouvrages hydrauliques.

En 2019, l'entretien du cours et des ouvrages hydrauliques s'est élevé à 506 000 € (TTC). « D'importantes interventions ont été nécessaires pour extraire des embâcles, consécutives aux crues de 2016 et 2018, qui migraient progressivement sur les berges, les seuils et vannes des moulins de Varennes-Jarcy et qui ont été traités jusqu'au premier semestre 2019 » explique Éric Chalaux, directeur général adjoint, chargé des services techniques.

Les mauvaises conditions climatiques ont occasionné de nombreuses chutes d'arbres fin 2019 (45 sujets). Cela a nécessité la location d'engins hydrauliques.

La brigade verte a extrait 6 280 kg de déchets des cours d'eau et des berges en 2019 (5 150 €).

L'année ayant été chaude et sèche, les fauches ont été moins fréquentes.

Du côté de la régie de prévention des inondations qui assure la surveillance et l'entretien des ouvrages hydrauliques, 2019 n'a pas été marquée par des événements hydrologiques majeurs (8 jours en situation de crue courante), après les crues importantes de 2016 et 2018.

Les interventions ont permis de traiter 211 défauts sur les ouvrages hydrauliques. 54 interventions ont été assurées en astreinte pour garantir la sécurité des riverains exposés au risque inondation.

Des mises à niveau d'instrumentation ont été effectuées sur le barrage de Chalandray à Montgeron, début 2019. L'équipe a modifié les équipements de mesure de niveau sur les ouvrages abaissés pour rétablir la continuité écologique. À cet égard, le barrage du Rochopt a été particulièrement suivi durant l'année par les équipes.

6 280 KG
DE DÉCHETS





MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE L'YERRES

Le pôle Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres est rattaché au directeur général adjoint chargé des services techniques (Eric Chataux). Il s'appuie sur une animatrice Gabrielle Weisenberger-Beckert qui a été remplacée au mois d'octobre par Jumaanah Khodabocus et sur un animateur de contrat Amont (Jonas Weber).

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres décline à l'échelle du bassin versant de l'Yerres, le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Seine Normandie. Le SAGE est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

L'un des faits marquant de l'année a été l'étude de révision du SAGE de l'Yerres. La révision fait partie intégrante de la vie d'un SAGE.

CETTE ÉTUDE EST DIVISÉE EN TROIS LOTS :

LE LOT 1

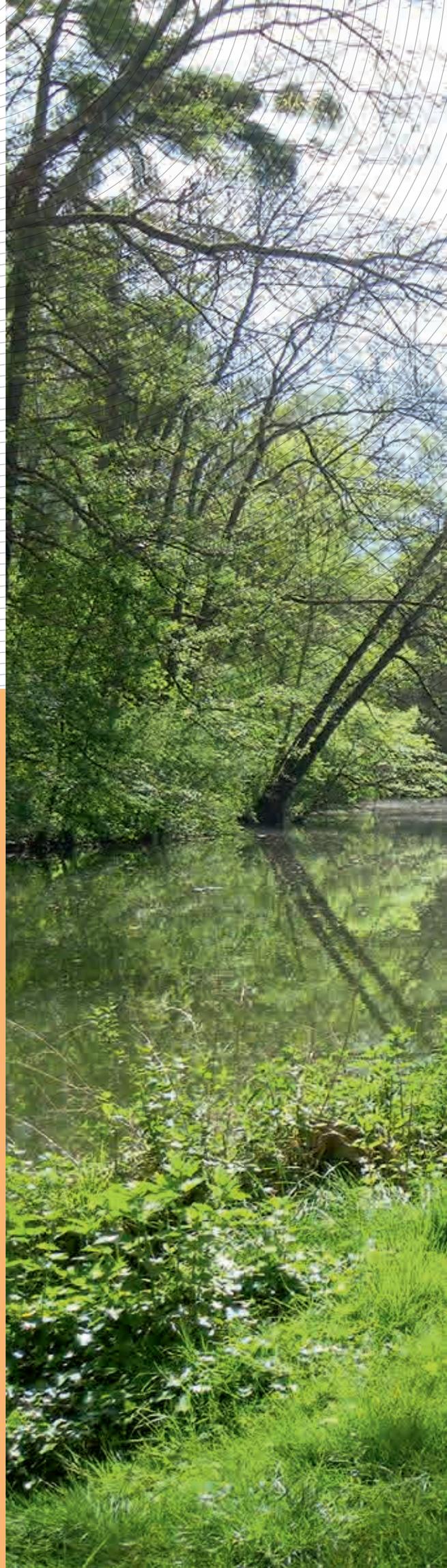
comprend une actualisation de l'état des lieux du bassin versant et de la cartographie, un bilan et une évaluation du SAGE. Ce travail a commencé en 2019 et s'achèvera début 2020 avec le rendu de deux rapports et un atlas cartographique. Ce lot comprend également la rédaction des documents du SAGE (PAGD et règlement) avec l'intégration de la stratégie qui aura été identifiée.

LE LOT 2

est une étude prospective basée sur une approche participative sur l'adaptation au changement climatique sur le bassin versant de l'Yerres. Ce travail de réflexion s'inspire des premières conclusions de la première partie du lot 1 qui aura pour but de définir, en concertation avec les acteurs, des enjeux de notre territoire sur une vision à long terme (2054) afin de décliner une stratégie opérationnelle du SAGE sur le moyen terme (2027).

LE LOT 3

est l'évaluation environnementale. Cette démarche obligatoire est une aide à l'élaboration du schéma par la CLE. Cette phase a débuté en même temps que le lot 1 et s'achèvera à l'été 2021.



DES AVANCÉES NOTABLES

Depuis sa mise en œuvre en 2011, le SAGE de l'Yerres s'est donné les moyens tant sur le plan humain qu'organisationnel pour atteindre ses objectifs.

On note parmi les points positifs de la mise en œuvre du SAGE : une bonne animation du SAGE, une bonne communication sur des axes prioritaires (SAGE et urbanisme, zones humides, ...), la réalisation d'études structurantes (zones humides, GEMAPI) et un ancrage de la démarche de gestion des milieux aquatiques et des inondations à l'échelle du bassin versant. Le SAGE a ainsi permis quelques avancées notables (amélioration de l'assainissement, baisse de l'usage des pesticides non agricoles, protection des captages AEP entre autres) grâce aux programmes d'actions des contrats de bassin

qui ont participé aux mêmes atteintes des objectifs de bon état des eaux. En ce qui concerne les milieux, l'inventaire des zones humides constitue un outil d'aide à la décision et améliore la connaissance du territoire. Toutefois, le bilan laisse apparaître plusieurs points négatifs avec notamment une formulation des objectifs qui était sans doute trop ambitieuse, inadaptée au regard de l'état initial (notamment en matière de qualité des eaux superficielles et d'hydromorphologie) et qui n'a donc pas permis d'atteindre la plupart de ceux-ci. Ces objectifs, malgré tout, méritent d'être conservés, en adaptant pour certains la formulation.



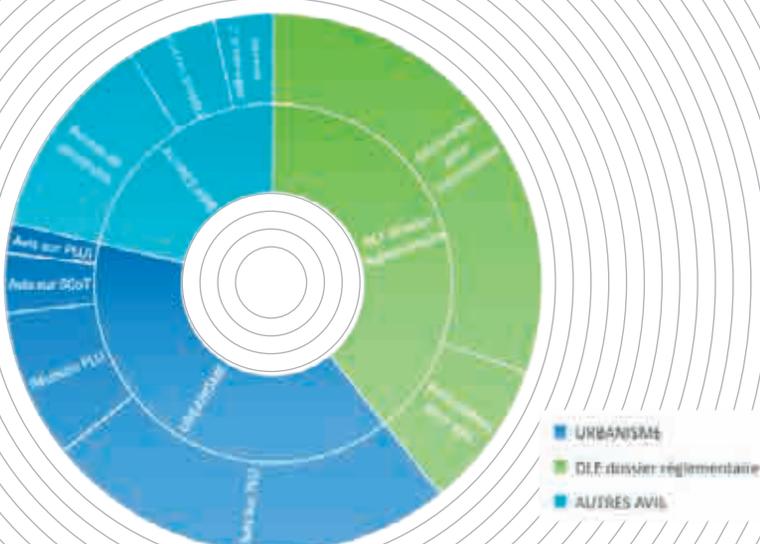
MODIFICATION DES STATUTS DU SYAGE

En 2019, la CLE a connu quelques bouleversements avec tout d'abord l'achèvement de l'étude de gouvernance sur le bassin versant de l'Yerres. En effet, le dernier comité de pilotage de l'étude a eu lieu le 26 mars 2019 et a permis de répondre aux dernières interrogations des différents acteurs.

Suite à cette rencontre, différentes procédures se sont succédé afin d'arriver le 25 octobre 2019 à la signature d'un arrêté inter-préfectoral portant sur la modification des statuts du SyAGE et l'extension de son périmètre. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2020, le SyAGE assurera la GEMAPI et la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres sur plus de 99% du bassin versant de l'Yerres et les compétences assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales sur la partie aval du bassin versant. Par ailleurs, le Comité syndical du SyAGE a proposé sa reconnaissance en EPAGE au préfet coordonnateur de bassin en fin d'année 2019. Cette labellisation devrait aboutir en 2020.

En parallèle du pilotage des études structurantes, qui a permis de réunir les membres de la CLE à deux reprises en 2019, d'autres activités ont été menées dans le cadre des missions du SAGE. Le bureau de la CLE (organe exécutif de la CLE) s'est réuni deux fois en 2019 pour le suivi des études portées par la CLE et 5 fois de plus pour émettre un avis sur des dossiers d'autorisation notamment, au titre de la Loi sur l'eau. La CLE a émis également un avis sur 12 PLU et 1 PLUi. L'animatrice du SAGE de l'Yerres a également participé à 5 réunions de Personnes Publiques Associées pour la révision/élaboration de PLU. Ces activités sont représentées dans le diagramme ci-dessous. En plus de l'animation des réunions du Bureau ou de la CLE, l'animatrice a participé à de nombreuses réunions et rencontres dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, tels que les groupes de travail et le comité de suivi du Plan Départemental de l'Eau de Seine-et-Marne, le comité de suivi du plan d'actions de la Fosse de Melun...

ACTIVITÉS RÉGLEMENTAIRES DU SAGE EN 2019



PAPI 2018-2023 : QUATORZE ACTIONS ONT DÉBUTÉ

PAPI DE L'YERRES

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Yerres est animé par Pierre Brétaudeau.

Il est rattaché au service Télégestion et traitement de l'information (Riad Bechar) du pôle Prospective et bilan. À quoi sert le PAPI ?

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations a pour principal objectif de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation, afin de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

LE PAPI EST LA FEUILLE DE ROUTE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES INONDATIONS POUR LA PÉRIODE 2018/2023

LE PAPI DISPOSE D'UN BUDGET DE 2,4 MILLIONS D'EUROS (HT).

ANIMATION DU PAPI

Le premier comité technique (COTECH) du PAPI de l'Yerres a présenté les objectifs de l'année 2019, le 22 janvier et a permis aux participants d'échanger sur la gestion des inondations dans le bassin versant.

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

POSE DE REPÈRES DE CRUE ET DE PANNEAUX PÉDAGOGIQUES

Des repères historiques de la crue de 2016 et des panneaux pédagogiques vont être installés dans les communes. Les panneaux pédagogiques comporteront quelques définitions (crue, inondation, repères de crue etc), une carte du PPRI de l'Yerres (Q100), un historique des crues et deux photos prises à proximité du site. L'une pendant une crue et l'autre en temps normal.

Les repères historiques de crue ont été commandés. Les panneaux pédagogiques seront commandés après réception des résultats de l'étude de la crue de juin 2016 (Action I-5 du PAPI).



Pierre Brétaudeau, animateur du PAPI de l'Yerres

RÉALISATION D'UN OUTIL PÉDAGOGIQUE À DESTINATION DES COLLÈGES

L'outil pédagogique « Les pieds dans l'eau » est une version prototype qui demande un temps de développement pour produire une version finalisée. Deux des trois maquettes ont été remplacées par des outils numériques interactifs. Le premier film aborde la notion de bassin versant, le second aborde la notion de régulation hydraulique (barrage). Les 11 collèges concernés par l'outil ont été identifiés et trois d'entre eux contactés. Le cahier des charges était en cours d'écriture fin 2019.

SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Développer une communication avec les gestionnaires d'ouvrages rivière et les prévisionnistes de crues.

Une réunion de partage d'information et de la communication en gestion de crise a été organisée le 26 mars au SyAGE, avec la DRIEE, le SIDPC 94, la DSEA 94 et la commune de Villeneuve-Saint-Georges. Cette réunion a permis de clarifier certaines procédures.

ALERTE ET GESTION DE CRISE

MISE À JOUR DU PGCI

Suite à la crue de janvier 2018, le Plan de Gestion de Crise Inondation a été mis à jour début 2019 en fonction du retour d'expérience. Le bulletin de crues a notamment été modifié pour personnaliser l'information en fonction des différents territoires du syndicat (Yerres, Réveillon, confluence Yerres/Seine).



GESTION DES ÉCOULEMENTS

RÉALISATION DE LA ZEC EN FORÊT D'ARMAINVILLIERS.

Les études faune/flore/habitat pour la Zone d'Expansion des Crues devraient se terminer à l'automne 2020. La maîtrise d'œuvre de la ZEC est en cours d'élaboration.

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS POUR LA RÉALISATION DES PCS ET DICRIM

Dans le cadre de la mise à jour du Plan communal de sauvegarde et du Document d'information communal sur les Risques Majeurs, le SyAGE a accompagné les communes situées dans le périmètre du PPRI de l'Yerres en Seine-et-Marne, lors de quatre réunions. Ce groupe de travail a permis la finalisation de 5 PCS et DICRIM. 11 communes sur 18 ont à ce jour un PCS dans la vallée de l'Yerres en Seine et Marne. De plus, les 7 autres communes ont commencé l'écriture de leur PCS.

Sur l'aval de la vallée de l'Yerres (Val de Marne et Essonne), seule une commune n'avait pas voté son PCS en conseil municipal en 2019.



Une journée inter-PAPI s'est déroulée le 6 juin dernier à Paris





PÔLE PROSPECTIVE ET BILAN

Le pôle Prospective et bilan comprend trois services. Il est dirigé par Sabine Fourel (Marjolaine Fontanges ; assistante de direction). Il comprend trois services : Contrôle des milieux naturels, Gestion de l'information géographique et Télégestion et traitement de l'information. Il vise à améliorer la connaissance du territoire du SyAGE, grâce aux prélèvements et données provenant notamment des trois stations de mesure, rendre publiques ces données et être une ressource pour les services opérationnels.

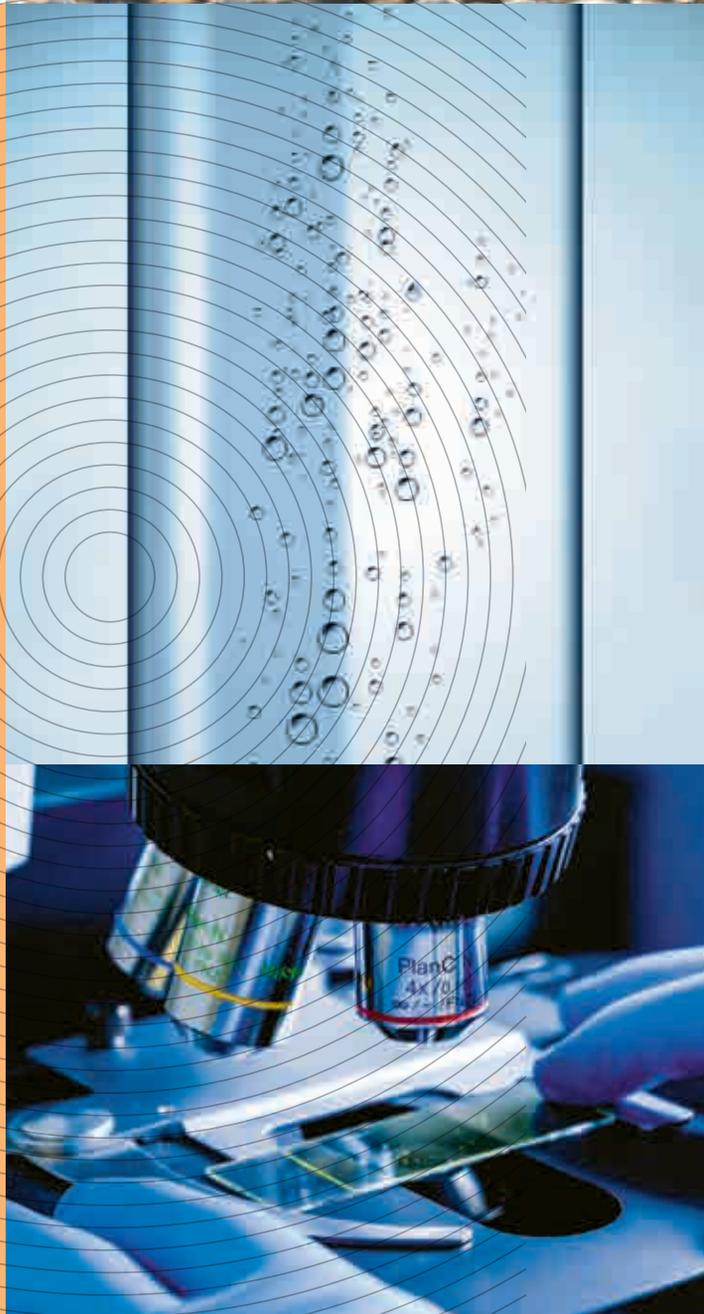
Il comprend trois services : Contrôle des milieux naturels, Gestion de l'information géographique et Télégestion et traitement de l'information.

CONTRÔLE DES MILIEUX NATURELS

Le service est dirigé par Steven Bouget (Marie Vialle et Solenne Robichon ; techniciennes environnement) effectue des prélèvements sur la rivière tout au long de l'année, analysés en interne (analyses in-situ, IBGN...) et par un laboratoire extérieur. Il gère également trois stations de mesure et traite les données qu'elles fournissent à distance (conductivité, pH, turbidité...) Les informations recueillies sont envoyées aux différents acteurs concernés (collectivités, police de l'eau...).

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE POUR LA COMPÉTENCE RENATURATION

En 2019, l'accent a été mis sur l'acquisition de données environnementales initiales sur les secteurs hydrauliques qui feront l'objet d'une étude préalable ou d'un abaissement dans les 3 prochaines années. Il s'agit du barrage de Céravennes à Yerres, du barrage de l'Abbaye à Brunoy, des seuils du Réveillon aval (Bouron, Culbuteau, Keranna, Mardelles), soit environ 32 mesures biologiques et physico-chimiques.



FOCUS SUR UN PROJET HORS-NORME

PROPOSÉ SUR LE SUIVI QUALITÉ DU MILIEU AQUATIQUE SUITE À L'ABAISSEMENT DU BARRAGE DE ROCHOPT À BOUSSY-SAINT-ANTOINE



MESURES RÉALISÉES :

- Réalisation d'un protocole de cartographie des habitats naturels permettant le calcul de l'Indice d'Attractivité Morphodynamique (IAM).
- Réalisation de l'Indice Biologique Macrophytique Rivière – IBMR.
- Suivi des macro-invertébrés benthiques, de la faune piscicole et de la physico-chimie du cours d'eau.
- Collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité, pour la mesure de l'Indice de Continuité Ecologique (ICE).
- Utilisation des données produites par les partenaires tels que les départements et l'Agence de l'eau.

Avant l'abaissement du barrage, le secteur hydraulique de Rochopt présentait des zones peu profondes à profondes, avec un régime d'écoulement lent et uniforme dominé par les nénuphars et offrant une diversité d'habitat intéressante mais limitée. La population d'invertébrés est dominée par l'ordre des diptères (1 seule paire d'ailes fonctionnelles – mouches moustiques moucheron). La note de l'indice invertébré indique une classe d'état bonne mais mettant l'accent sur des pressions de type anthropisation forte (cf. aspect esthétique), hydrocarbures et pesticides. Le caractère eutrophe de la station confirme la présence importante de nutriments (azote et phosphore).

L'abaissement très récent du barrage de Rochopt ne permet pas de conclure définitivement sur le gain écologique. On remarque avant tout la possible circulation des poissons depuis le secteur hydraulique aval, ainsi que la diversification des régimes d'écoulement et le développement d'herbiers favorables à la vie piscicole.

Mais on note la perte d'une partie de l'habitat « sous-berges » très attractif pour une grande partie de la faune piscicole. La modification morphologique soudaine du cours d'eau liée à l'abaissement est encore récente pour que de nouveaux habitats sous-berges se créent. Cette création s'effectuera naturellement ou par l'accompagnement de l'Homme (exemple des points durs repérés visuellement).

Un diagnostic sur l'état initial du barrage de Rochopt sera réalisé en 2020.



AMÉLIORER LA CONNAISSANCE POUR LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

L'objectif est d'évaluer l'impact de l'assainissement (eaux usées et pluviales) en réalisant 47 prélèvements

- 23 prélèvements liés à l'autosurveillance de nos ouvrages d'eaux pluviales.
 - 18 mesures de bactériologie pour alimenter les études du groupe de travail autour du projet de la baignade en Seine JO 2024 et baignade en Essonne. Le groupe de travail a demandé au SyAGE un suivi plus rapproché en période estivale.
- Le projet consiste à rechercher et supprimer les pollutions issues des réseaux d'eaux pluviales de Vigneux-sur-Seine et Montgeron (bilan de VIG5 et bilan de la première phase MON2).

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE POUR LES DEUX COMPÉTENCES (EP ET EU)

Le but est d'améliorer la connaissance physico-chimique de l'Yerres, du Réveillon et de leurs affluents en réalisant 38 prélèvements annuels sur lesquels le SyAGE mesure 15 paramètres physico-chimiques.

Cela se traduit également par l'entretien et l'exploitation des données des 3 stations de mesures en continu en réalisant des maintenances régulières (minimum une par semaine).

POLLUTIONS ACCIDENTELLES 2019

23 pollutions ont été recensées au total dont une fois de plus les principaux polluants retrouvés sont les eaux usées et hydrocarbures hors lessivage de voirie.

L'intervention sur des pollutions aux hydrocarbures est très compliquée et certains composants sont persistants dans l'environnement. Il est important que chacun soit vigilant à ce qu'ils soient correctement retraités/mis en décharge.



VALORISER
LES DONNÉES
AU TRAVERS DE BILANS

22 RAPPORTS DE CAMPAGNES
PHYSICO-CHIMIQUES

36 RAPPORTS DE STATION
DE MESURES

1 RAPPORT
D'AUTOSURVEILLANCE

1 BILAN ANNUEL

CARTOGRAPHIE

Le service Gestion de l'information géographique (Sylvia Orsi ; responsable du service, Thibaud Constantin, Stéphane Fontanges, Pascal Madene, Marion Pery) gère un logiciel de Système d'Information Géographique (SIG). Il est destiné à localiser et identifier le patrimoine du syndicat, il fournit des données sur le foncier, les réseaux d'assainissement ou encore l'aménagement des berges à de nombreux services techniques du syndicat.

Il dispose d'une brigade chargée d'aller sur le terrain pour effectuer des relevés et répond aux diverses demandes de plans faites par les concessionnaires qui veulent effectuer des travaux dans la voirie.



TÉLÉGESTION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION

LE SERVICE TTI EST COMPOSÉ DE RIAD BECHAR ; CHEF DU SERVICE ET D'AMALAN MAVUNASINGHAM ; APPRENTI MÉTÉROLOGUE.

Le SyAGE dispose de plusieurs barrages et ouvrages lui permettant de réguler les variations de niveaux de la rivière. Ceux-ci sont télégérés depuis une salle de supervision. Des stations de mesure et d'alerte sont également reliées à ce dispositif de télégestion. Ces outils permettent de contrôler la qualité de l'eau et d'anticiper le risque d'inondation en interne. Ils sont complétés par des moyens d'information au public. Des bulletins d'alerte crue peuvent être transmis aux communes riveraines de l'Yerres et du Réveillon, aux services de secours ou encore aux préfectures de l'Essonne et du Val-de-Marne. Le SIRYAC (Système d'information des Riverains de l'Yerres pour l'Alerte Crue) alerte par message téléphonique les habitants qui se sont abonnés à ce dispositif gratuit d'un risque d'inondation.



SERVICE DES MARCHÉS



Le service Marchés, dirigé par Catharina Maximoff, participe à la réalisation des opérations du SyAGE par la rédaction et la passation des marchés. Il assure également le suivi de leur exécution, en collaboration avec les services concernés, ainsi qu'une mission de conseil auprès des élus et des agents du syndicat. Ces marchés sont de trois ordres : travaux ; fournitures ; services. Le service est composé de Marylyn Rageot et Monique Gioia principalement chargées du suivi d'exécution des marchés, de Lydie Chaumont, secrétaire du service et de Véronique Quevieux, chargée de la rédaction et de la passation des marchés publics, qui a été remplacée momentanément par Emmanuelle Lechiflart mise à disposition par le Centre Interdépartemental de Gestion.

En 2019, le service a géré 40 procédures (22 en 2018) , 70 accords-cadres à bons de commande (48 en 2018), 28 marchés travaux traités en suivi d'exécution (23 en 2018), 31 résolutions de problèmes (19 en 2019), 8 commissions d'appels d'offres.

QUELS SONT LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019 ?

C. Maximoff : L'année a été marquée par le travail préparatoire à la reprise des marchés des syndicats dissous suite à l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI, la préparation d'avenants de transfert mais aussi par une réflexion sur l'intégration de nouveaux besoins dans nos Accords Cadre à bons de commande.

Plusieurs marchés particuliers ont été lancés : le Schéma directeur des EU, c'était la première fois que nous lancions ce type de marché, l'Accord-cadre travaux (permettant la réalisation des principaux marchés de travaux d'assainissement), l'opération de restructuration du bâtiment, le marché à procédure adaptée (MAPA) Éco-pâturage.

DANS QUELS PROCESSUS D'ACHAT INTERVIENT LE SERVICE MARCHÉ ?

C. Maximoff : Indispensable dans le processus d'achat, le service intervient d'une part pour la mise en œuvre de procédures marchés publics, la préparation des consultations (planification des procédures, assistance des services dans la définition de leurs besoins), la préparation des pièces de la consultation (rédaction, vérification), la mise en œuvre de la procédure (rédaction du rapport de présentation au bureau, préparation et envoi des avis d'appel à la concurrence), le suivi de la procédure jusqu'à son terme (suivi de la publication, préparation de la CAO, réception des candidatures et des offres, analyse des candidatures et des offres, assistance des services lors des négociations avec les entreprises, secrétariat de la CAO, suivi de la CAO, mise au point du marché, demande de documents divers, notification du marché, engagement comptable, transmission à la préfecture), la constitution du marché et transmission aux services.



(de gauche à droite) Catharina Maximoff, Marylyn Rageot, Véronique Quevreur, Monique Gioia et Lydie Chaumont

IL INTERVIENT ÉGALEMENT POUR L'EXÉCUTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DES MARCHÉS PUBLICS...

C. Maximoff : Oui, le service assure le traitement de l'exécution administrative (ordres de service, traitement des avenants, des déclarations de sous-traitance, des PV de réception, des cautions et garantie à première demande, délivrance des exemplaires uniques, des attestations d'assurances, gestion des décisions de reconduction des marchés à bons de commande, calcul des variations de prix) et le traitement de l'exécution financière (gestion des avances, vérification des situations et des factures, gestion des DGD, gestion des obstacles au paiement, gestion des prix nouveaux, suivi budgétaire et financier des marchés).

IL APPORTE ÉGALEMENT UNE AIDE PRÉCIEUSE AUX AUTRES SERVICES POUR LES MARCHÉS PUBLICS...

C. Maximoff : Le rôle du service Marchés est aussi d'informer et d'apporter une aide aux différents services du SyAGE sur les procédures et marchés en cours (suivi des consultations, suivi des marchés ordinaires, suivi des marchés reconductibles, suivi des marchés de maîtrise d'œuvre, suivi des avenants), mais également des conseils juridiques (veille juridique, rédaction de note d'informations, assistance juridique, assistance auprès des services en cas de difficultés ou de questions liées à l'exécution du marché, points financiers sur les marchés).

L'objectif principal est de garantir une mise en œuvre sécurisée et efficace des marchés publics.

SERVICE FINANCES

Le service Finances est dirigé par Sébastien Ribeiro. Le service est composé de Katia Laforge (adjointe) et de deux gestionnaires (Patricia Candia et Caroline Ribeiro).

LE SYAGE DISPOSE DE 3 BUDGETS :

1 Le budget principal comprend les charges communes (charges de personnels, dépenses liées au siège...) et la compétence GEMAPI.

Il est financé principalement par la contribution des collectivités membres, la participation du budget assainissement et du budget mise en œuvre du SAGE de l'Yerres et par les subventions.

2 Le budget annexe de l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales)

Il est financé principalement par la redevance d'assainissement (assainissement collectif et non collectif), la contribution des collectivités membres, la participation pour le Financement de l'assainissement collectif (PFAC) et les subventions.

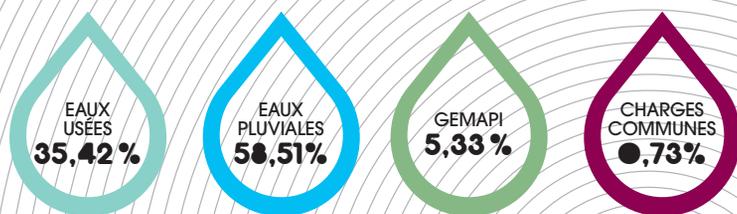
3 Le budget annexe (Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres et animation de la CLE du SAGE de l'Yerres)

Il est financé par la contribution des collectivités adhérentes à cette compétence et par l'Agence de l'eau Seine Normandie et la Région Île-de-France.

BUDGET PRINCIPAL (RIVIÈRE) ET BUDGET ASSAINISSEMENT

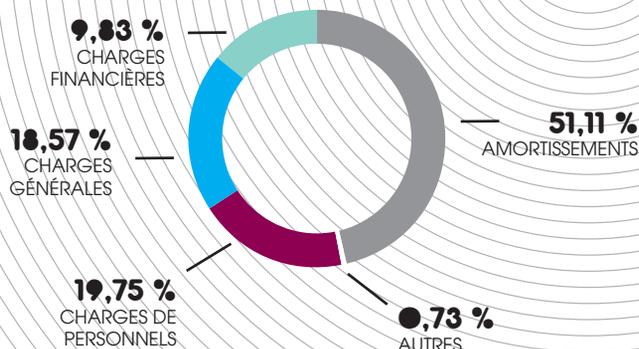
RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

18 899 383 EUROS



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

20 726 195 EUROS



RATIO DE DÉSENDETTEMENT

2,91%

TARIFS

0,93 EUROS/M³

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

12,93 EUROS/HAB

CONTRIBUTION RIVIÈRE

38,83 EUROS/HAB

CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES

0,32 EUROS/HAB

CONTRIBUTION « MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE L'YERRES »

BUDGET ANNEXE MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE L'YERRES

254 567 EUROS DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

333 234 EUROS RECETTES DE FONCTIONNEMENT

78 647 EUROS RÉSULTAT D'EXPLOITATION

36 354 EUROS DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

198 039 EUROS RECETTES D'INVESTISSEMENT

161 685 EUROS SOLDE D'EXÉCUTION

240 332 EUROS RÉSULTAT DE CLÔTURE



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

La direction des Ressources humaines est dirigée par Christine Gangloff. Le service est composé de Valérie Bocquet et Nathalie Le Bihan et Damien Maître-Renaud, chargé de la santé et de la sécurité au travail.

Au 31 décembre 2019, l'effectif du SyAGE comprenait 85 agents permanents, 2 agents non permanents et 2 apprentis. Parmi les agents permanents, 34 agents relèvent de la filière administrative et 51 de la filière technique et se répartissent comme suit :

- 20 agents en catégorie A
- 26 agents en catégorie B
- 39 agents en catégorie C
- Les femmes représentent 48% des agents.



(de gauche à droite) Christine Gangloff, Valérie Bocquet et Nathalie Le Bihan

MISE EN PLACE DE LA GEMAPI

Au cours de l'année 2019, la direction des Ressources humaines a accompagné la restructuration des services nécessaire à la mise en place de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette nouvelle organisation, validée par le comité technique du SyAGE, conduit à la création de 10 postes supplémentaires dont les recrutements ont été ouverts fin 2019.

FORMATIONS HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

La démarche en matière d'hygiène et de sécurité initiée en 2017 et 2018 par le biais d'un marché de formations dédiées a été poursuivie en 2019.

Ainsi en 2019, 50 agents ont bénéficié d'une formation PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1), 20 agents d'une formation SST (sauveteur, secouriste du travail), 23 agents d'une formation gestes et postures, 10 agents d'une formation sur le risque amiante et 8 agents d'une formation de signalisation de chantier.

Le développement de la sécurité au travail s'est également traduit par la création d'un poste de chargé de prévention qui a été pourvu au 3^{ème} trimestre 2019 et qui a permis notamment l'élaboration et le suivi des plans de prévention.

PLAN DE FORMATION 2018-2020

Les actions de formation prévues au plan de formation triennal se sont poursuivies en 2019 en vue de développer les compétences techniques liées à l'activité du SyAGE, les compétences de gestion administrative et les compétences personnelles. La dépense correspondante s'est élevée à 45 212 euros au titre de l'exercice 2019.

FORMATION D'APPRENTIS

Depuis de nombreuses années, le SyAGE participe à la formation des jeunes en proposant des stages en lien avec son activité. En 2019, il s'est également engagé dans le développement de la formation professionnelle en participant à l'action visant à développer l'apprentissage sur notre territoire. 2 postes d'apprentissage ont été ouverts pour la rentrée 2019. L'un a été pourvu par un apprenti ingénieur (Hugo Germain) issu de l'École Nationale du Génie de l'Eau pour une durée 3 ans et l'autre par un apprenti (Amalan Mavunasingham) en licence professionnelle de métrologie, instrumentation, mesure et contrôle qualité pour une durée d'un an.

Enfin, le projet de mise en place des horaires variables pour le personnel du SyAGE a abouti à la sélection d'une solution informatique fin 2019 afin de permettre une mise en œuvre en 2020.



50 agents du SyAGE ont bénéficié d'une formation PSC1



DIRECTION JURIDIQUE

La direction des affaires juridiques est un rouage essentiel dans tous les dossiers gérés par le SyAGE. Elle est rattachée à la direction générale chargée des finances et du juridique (Jacqueline Goujaud). La direction juridique est dirigée par Nathalie Gil et comprend deux autres juristes (Lancelot Sablon).

La direction juridique a été fortement mobilisée l'an dernier par la procédure de modification des statuts du SyAGE dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, à partir du 1^{er} janvier 2020, sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres et une partie de celui de la Seine. Elle fait suite aux conclusions de l'étude menée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) de l'Yerres depuis 2017, en concertation avec les acteurs du territoire.

L'enjeu de la GEMAPI sur le bassin versant de l'Yerres était d'assurer la cohérence des actions et de créer des liens entre l'amont et l'aval.

À l'issue de la phase 3 de l'étude, le scénario retenu a été l'exercice de la GEMAPI par un seul Syndicat sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres. Le SyAGE s'est proposé pour être cette structure. Cette solution a été arrêtée lors d'une réunion organisée par Madame la Préfète de Seine-et-Marne le 22 juin 2018.

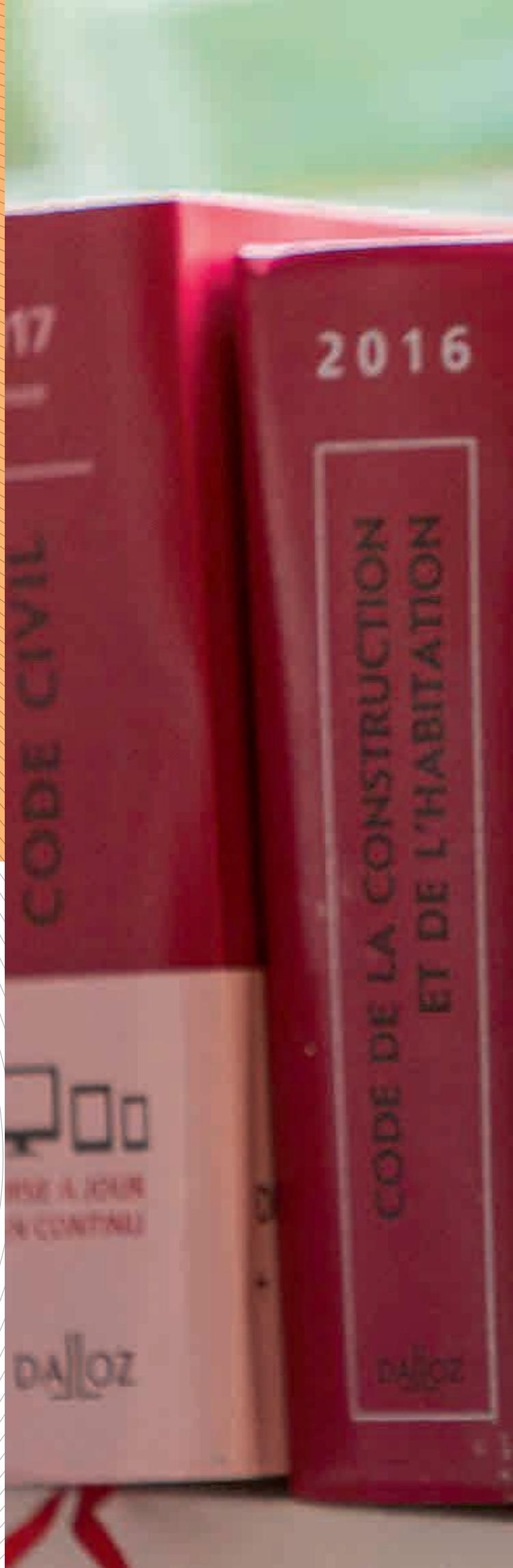
LORS DU COPIL DU 26 MARS 2019, ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS LES FUTURS STATUTS DU SYAGE ET LE PROGRAMME D'ACTIONS DÉFINI DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE ESPÉLIA.

L'arrêté interpréfectoral du 25 octobre 2019 a approuvé la modification des statuts du SyAGE, à compter du 1^{er} janvier 2020, en étendant la compétence GEMAPI sur la quasi intégralité du bassin versant (à l'exception du périmètre de la CA Paris Vallée de la Marne qui n'a pas adhéré au SyAGE).

Concernant plus particulièrement la GEMAPI sur le bassin versant de l'Yerres, il a été prévu à l'article 2.3 des statuts deux niveaux d'intervention en matière d'accès au cours d'eau, lacs et plans d'eau pour prendre en compte le niveau des actions actuellement menées sur le territoire actuel du SyAGE.

Aussi, la réalisation et l'entretien des accès destinés uniquement à l'entretien des cours d'eau, lacs et plans d'eau sera réalisé sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres alors que la réalisation et l'entretien des accès aménagés et continus permettant à la fois l'entretien des cours d'eau, lacs et plans d'eau et le passage des piétons sera entrepris uniquement sur le périmètre actuel du SyAGE.

Ce dernier niveau d'intervention donnera lieu à une contribution complémentaire des collectivités concernées.



LA GEMAPI EN CHIFFRES

La contribution 2019 est de 3 545 044,85 €
soit 12,93 €/habitant.

EPAGE

L'autre dossier important géré par la Direction juridique en 2019 a été le projet de transformation du SyAGE en EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) conduit par le président Alain Chambard.

QU'EST-CE QU'UN EPAGE ?

C'est un syndicat mixte constitué à l'échelle d'un bassin versant d'un fleuve côtier sujet à des inondations récurrentes ou d'un sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve en vue d'assurer, à ce niveau, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux.

Il répond à une cohérence hydrographique du périmètre d'intervention, d'un seul tenant et sans enclave, à l'adéquation entre les missions de l'établissement public et son périmètre d'intervention, à la nécessité de disposer de capacités techniques et financières en cohérence avec la conduite des actions de l'établissement, l'absence de superposition entre deux périmètres d'intervention d'établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau.

GAZETTE JURIDIQUE

Le service a également mis en place la diffusion d'une gazette juridique mensuelle ou bimensuelle sur le réseau intranet du SyAGE depuis fin 2018.

« Elle permet de sensibiliser au droit d'une manière ludique tous les agents du SyAGE et de rendre accessible des notions juridiques essentielles. En interne, cela a été un outil fédérateur vecteur d'échanges et de convivialité » a souligné Nathalie Gil.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La Direction de l'Administration Générale est un service transversal dirigé par Charlotte Bazelaire. Elle regroupe le secrétariat général, les moyens et bâtiment et l'informatique. La DAG a également repris la gestion de l'entretien (Maria Rodrigues-Soares, Annick Perouze) des locaux début 2020.

LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE EST FONDAMENTALE DANS UNE COLLECTIVITÉ, POUVEZ-VOUS PRÉCISER SON RÔLE ?

Charlotte Bazelaire : La DAG est une direction centrale qui permet à l'ensemble des services de fonctionner en mettant à disposition tout le matériel et les moyens de travailler. Elle permet aux agents d'être dans de bonnes conditions. L'objectif est d'organiser et d'optimiser.

QUELLES SONT LES MISSIONS DES DIFFÉRENTS SECTEURS DE LA DAG ?

Charlotte Bazelaire : Le secrétariat général assure l'accueil physique (Nathalie Lapkoff), téléphonique et le traitement du courrier (informatique et papier). Il gère les plannings des salles de réunion, du parc auto (30 véhicules), le suivi des contrats d'affranchissement et des fontaines à eau.

Le secrétariat (Dalia Leal) organise et gère les séances publiques (tenue du calendrier, élaboration des dossiers, envoi des convocations, comptes-rendus...), tous les actes administratifs (recensement et transmission) comme les décisions et arrêtés, les vêtements de travail des agents (jusqu'à fin 2019), le secrétariat de la Direction y compris celui du directeur général des services et du président du SyAGE.

QUELLES SONT LES FONCTIONS DU SECTEUR MOYENS ET BÂTIMENT ?



Charlotte Bazelaire

Charlotte Bazelaire : Il s'occupe d'une part des travaux en régie (Edwin Rasse). Cela comprend les travaux d'entretien du bâtiment et des abords, la gestion des pannes (éclairage, plomberie...), les aménagements de bureaux, la gestion du parc auto (entretien, réparations...), la gestion des salles, les fournitures de bureau, les courses diverses, la gestion des photocopieurs, la fermeture et l'astreinte relative au bâtiment. D'autre part, ce secteur gère les travaux réalisés par des prestataires (Alain Biget). Cela concerne, les travaux neufs ou de réhabilitation, la maintenance des locaux, la gestion des contrats de maintenance, d'équipement et des fluides (plus d'une trentaine), les achats (mobilier, matériels informatiques...), et le suivi budgétaire.

ENFIN, LE SERVICE INFORMATIQUE CONFIE À UN PRESTATAIRE EXTÉRIEUR

(Roddy Martias sur site) assure l'administration et la maintenance du réseau, l'installation de matériels informatiques des périphériques aux connexions réseau, le suivi des procédures d'exploitation, la mise en place d'outils de suivi, le suivi et le contrôle des consommables. Il assure également l'assistance auprès des agents, le conseil et la gestion de projets.

REFONTE DU SYSTEME INFORMATIQUE

L'année 2019 a été marquée par la refonte du système informatique lancée au mois de juillet sur le temps de présence de l'informaticien. En effet, le SI du SyAGE était devenu obsolète (Active Directory 2013 + architecture archaïque) et ne pouvait plus répondre à l'évolution de l'informatique et aux besoins du Syndicat : développement d'outils informatiques, dématérialisation... L'opération a nécessité la création d'une plateforme de virtualisation pouvant accueillir de nombreux serveurs virtuels (disques), la migration et la mise à jour des anciens serveurs vers cette plateforme, le déploiement d'une nouvelle solution de sauvegarde (Veeam backup), la migration de la messagerie (passage d'échange 2010 à 2016), la migration des partages de fichiers vers une machine virtuelle.

NOUVEAUX LOCAUX DE ROZAY-EN-BRIE

Dans le cadre de l'extension de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres au 1^{er} janvier 2020, le SyAGE a décidé d'ouvrir une nouvelle antenne à Rozay-en-Brie, au cœur du territoire du bassin versant à 35 km du siège. La DAG a géré le dossier avec la Communauté de communes du Val Briard, propriétaire des locaux et a assuré toute la logistique (achat de véhicules, matériels, connexions informatiques, mobiliers) nécessaire à l'ouverture des nouveaux locaux.



PROJET DE REAMENAGEMENT DU SIÈGE

En 2019, la DAG a fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage (programmeur) pour étudier les aménagements possibles des locaux existants tout en optimisant les surfaces (redécoupage de bureaux, aménagement des terrasses...). Il s'agit d'une opération d'envergure pour laquelle une Autorisation de Programme/Crédits de paiement (APCP) a été inscrite au budget 2020. Une maîtrise d'œuvre prend le relais en 2020 pour concrétiser le projet. Les travaux ne devraient commencer qu'en 2021.





COMMUNICATION : UN NOUVEAU SITE ET UN NOUVEAU MAGAZINE !

Pour la direction de la Communication, 2019 a été une année de développement et de préparation.

Développement des outils existants : affirmation de la ligne éditoriale du magazine, finalisation ou ajouts de nouvelles fonctionnalités sur le site internet, consolidation de notre présence sur les réseaux sociaux.

Préparation d'outils nouveaux : un kit pédagogique en collaboration avec l'animateur PAPI ; des pastilles vidéos pédagogiques, à destination d'un public jeune et moins jeune, la conception, avec l'animateur Papi et un prestataire, d'une webapp portable sur smartphone permettant de dynamiser la communication avec les usagers.

AU FIL DE L'Œ

Conçue en 2018, la nouvelle maquette de notre magazine s'est affirmée et a rencontré un beau succès. Au-delà de l'aspect graphique, ce sont les partis-pris éditoriaux qui ont suscité le plus de réactions positives : volonté de valoriser des textes de qualité, place importante laissée aux personnes, alternance d'articles généraux permettant de mieux appréhender les grands enjeux et d'articles concrets et pratiques offrant des pistes d'action aux lecteurs.

L'interview centrale, offrant la parole à une personnalité d'influence (Emmanuelle Wargon, Yves Coppens, Albert Moukheiber, Valérie Cabanès) est également très appréciée.



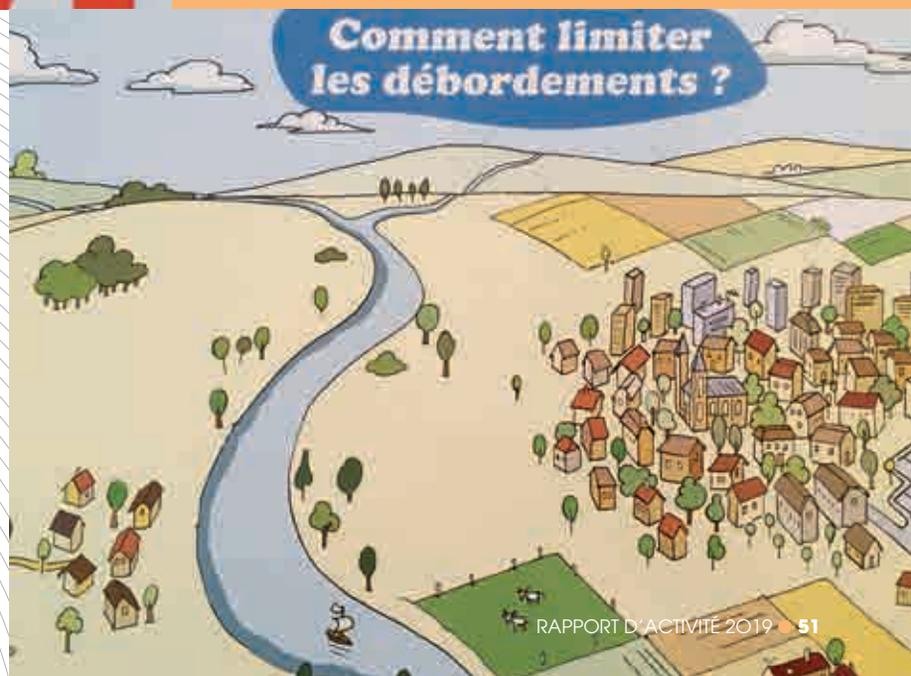
DES PASTILLES PÉDAGOGIQUES

Dans l'esprit de ce que produisent les jeunes youtubeurs qu'affectionnent les adolescents, le SyAGE a conçu et produit des « pastilles vidéos » permettant de sensibiliser les jeunes et moins jeunes aux problématiques environnementales et de les prémunir contre les nombreuses idées reçues existant sur ce thème.



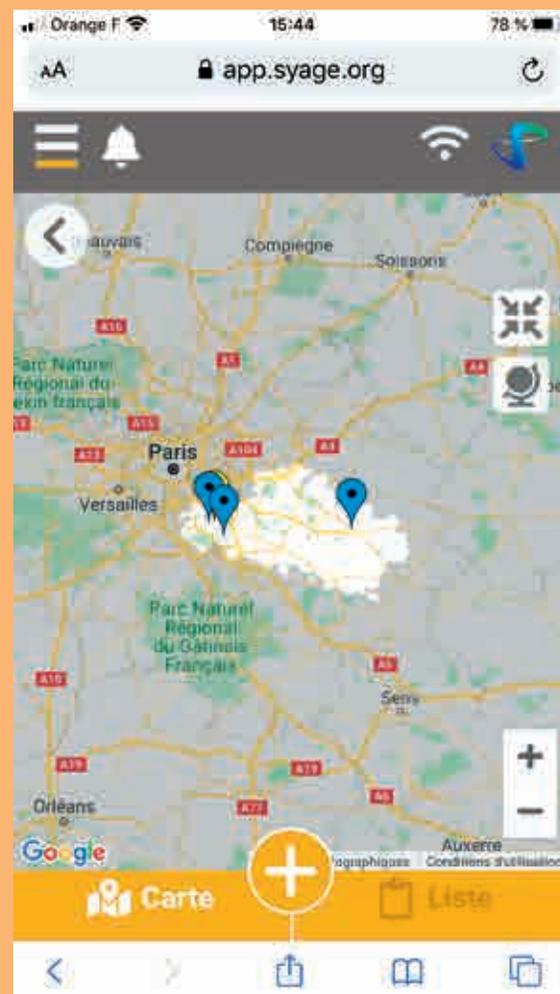
KIT PÉDAGOGIQUE

Testé en 2018 avec succès et récompensé par un prix, ce kit pédagogique a été adapté en prenant en compte différentes remarques et devrait être diffusé plus largement à la rentrée 2020. Destiné aux collégiens de 5^{ème}, il a pour objet de les sensibiliser à la culture du risque inondation.



APPSYAGE

Développée en 2019 pour un lancement en 2020, cette application permettra à la fois d'informer les usagers sur des sujets variés et notamment en situation de crise ou de crue, mais également – et c'est là la véritable innovation – à ces mêmes usagers de faire remonter au SyAGE et en temps réel, des informations géolocalisées dont ils pourront suivre le traitement : arbre tombé, embâcle, pollution, débordement, etc...









**SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT
ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES**

17, rue Gustave Eiffel
91230 Montgeron

Tél. 01 69 83 72 00 - Fax : 01 69 40 09 29
<http://www.syage.org>

